Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 6 Ramadan 1444
28 Mars 2023

N° 37

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **700**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **701**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **708**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **711**
Homologation de résolutions **712**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **712**
Avis aux créanciers **715**
Convocations
Sociétés anonymes **716**
Divers
Avis au public **722**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV (POS) **724**
Bilan de SICAV BNA **731**
Bilan de L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV **735**
Bilan de SICAV AMEN PREMIERE **738**
Bilan de Amen Alliance SICAV **741**
Bilan de SICAV AMEN **744**
Bilan de AMEN TRESOR SICAV **747**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Nom de la société à constituer : la société communautaire régionale Ain Rabbaou

Type de la société : régional

L'adresse prescrite du siège social : Alhwamed Ain Rabaou Fayedh

Sujet de la société : le tourisme et l'agriculture

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt des statuts de la société auprès du Tribunal de Première Instance de Sidi Bouzid : 18 janvier 2023

Le champ juridique : le nombre d'actions qui seront souscrites et en échange contre celles-ci en numéraire, et le montant requis immédiatement : 200 actions en échange d'une valeur nominale de 100 dinars par action.

Conformément à ce qui est stipulé au chapitre 6 des dispositions générales de la première partie du décret présidentiel n°15 du 20 mars 2022 relatif à la société privée, et en cas de dépassement du nombre spécifié, la notification doit être faite devant notaire instrumentant et l'ajout de nouvelles actions au capital de la société.

Répartition des excédents et formation de l'épargne : - Dans le cas où la société privée réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque exercice comptable, 15 % sont alloués sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à ce qu'elle atteigne 50 % du capital de la société.

- 20% pour les activités sociales, culturelles, environnementales et sportives.

- 35% peuvent être distribués par décision de l'assemblée générale.

- Qui est plus sert à développer ses activités.

La souscription a été ouverte à la Banque Nationale Agricole à Sidi Bouzid le 3 février 2023, numéro de compte 0430321055430, et la souscription reste ouverte jusqu'à souscription complète.

Convocation à l'assemblée générale constitutive le dimanche 2 Avril 2023, à la Maison des Jeunes, Sidi Bouzid, à onze heures du matin.

Fondateurs :

- Ghanmi Abdelhamid : Souk jedid,

- Aghar Gaith : Ain Rabbaou,

- Issaoui Mjdi : Fayedh,

- Hamdi Chefi : Ain Rabbaou,

- Hamdi Med Sghair : Ain Rabbaou,

- Hamdi Akram : Ain Rabbaou.

2023R00596SODB1

Constitution d'une société communautaire

Bulletin

Nom de société : Société citoyenne locale de développement agricole à Zarzis «Newzar».

Type de société : Locale.

Le montant de capital souscrit : 10.000 TND.

L'adresse prévue du siège social : Rue 20 mars, immeuble Al-Hafi, Deuxième étage, 4170 Zarzis.

Objet de l'entreprise :

- Fournir des services agricoles.

- Production agricole et commercialisation.

- Valorisation et reconversion des produits agricoles.

- Formation et vulgarisation des participants

Durée de la société : 99 ans.

La date et le lieu de dépôts du projet du modèle de statuts : le 16 mars 2023 au tribunal de première instance du gouvernorat de Médenine sous le numéro 01.

Le nombre d'actions qui seront souscrites et en échange en numéraire : le montant à payer au début : 100 actions pour 10 000 dinars.

Valeur nominale des actions à émettre : 100 dinars par action (100 dinars).

Conditions liées à la distribution des excédents et à la formation de l'épargne : dans le cas où l'entreprise privée réalise des bénéfices nets ou des excédents.

A la fin de chaque exercice comptable

Conformément à ce qui est stipulé au chapitre 06 des dispositions générales de la première partie du décret présidentiel n°15 du 20 mars 2022 relatif à la société privée, qui stipule qu'en cas de dépassement du nombre spécifié, la notification doit s'effectuer au moyen de la justice de l'exécuteur testamentaire et de l'ajout d'actions nouvelles au capital de la société.

- 15% sont alloués sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50% du capital de la société privée locale.

- 20 % sont alloués aux activités sociales, culturelles, environnementales et sportives.

- Les bénéfices et excédents restants peuvent être répartis dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35 % par décision de l'assemblée générale.

- Plus que cela est employé dans le développement de ses activités locales.

Le nom de la succursale de l'institution bancaire dans laquelle seront déposés les fonds provenant de la souscription : Banque Nationale Agricole, succursale de Zarzis.

La période d'ouverture à la souscription : du 3 avril au 17 avril 2023 (heure administrative), avec possibilité de clôture anticipée sous forme de souscription, déduction faite de l'expiration du délai précité.

- Listes des fondateurs :

- Noura Thamri

- Badredine Boulaaba

- Khouloud Smaali

- Mouhamed Fadhel Jeliti

- Saber Khlifi

- Awatef Chaawa

- Hédi Ouriemmi

- Mouhamed Ali Bourgueba

- Manel Elkour
- Abdelmajid Charrad.

Modalités de convocation de l'assemblée générale constitutive et lieu de celle-ci :

La date de l'assemblée générale aura lieu à la salle de réunion de la municipalité de Zarzis le 25 avril 2023.

2023R00669SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

LE BUREAU D'ETUDES ARABE TUNISO-LIBYEN

Société anonyme

Au capital 380 000 D

Siège social : 5, Rue El Warda 2080 Ariana

Immatriculé au R.C de Tunis sous le n°B171791996

Matricule Fiscal : 0312 360 GAM

N° Affiliation à la C.N.S.S : 206002/71

Suivant extrait du procès-verbal du conseil d'administration du Bureau d'Etudes Arabe Tuniso-Libyen en date du 1er/3/2023 enregistré le 2/3/2023 à la recette des finances cité administrative sous le n°23701536 quittance n°M024938 et dont une copie a été déposée auprès du Registre National des Entreprises le 13 mars 2023 sous le n°202361654, il a été décidé de nommer :

- Mr Malek Mcherek aux fonctions de Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur.

Il a été nanti des pouvoirs prévus par la loi et les statuts du bureau.

2023R00645SANB2

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars divisé en 5 000 000 actions de nominale 5 dinars entièrement libérées

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès 1001 - Tunis

Identifiant unique : 0381878S

La CIL est notée BBB-(tun) à long terme avec perspective stable et F3 (tun) à court terme

par l'agence de notation Fitch Ratings le 18/10/2022

Notice Légale

Relative à l'émission par Appel Public à l'Epargne

De l'emprunt obligataire « CIL 2023/1 »

de 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars

Le présent emprunt « CIL 2023/1 » est noté BBB (tun) (EXP) par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 15/03/2023

Décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire de la CIL tenue le **14/04/2022**

et par le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023**

Prix d'émission : 100DT

L'emprunt sera réparti comme suit :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
5 ans	**10,55%**	Annuel constant

I- Renseignements à caractère général concernant la société :

Dénomination sociale : Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

Nationalité : Tunisienne

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

Tel : 71 33 66 55

Fax : 71 33 70 09

Objet social : La société a pour objet d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel, de prendre des participations ou des intérêts dans des sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière, et généralement d'effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

Date de constitution : 21 octobre 1992.

Durée : 99 ans

Capital social : 25 000 000 DT divisé en 5 000 000 actions de nominale 5 dinars entièrement libérées

Forme juridique : Société anonyme.

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre.

Législation applicable : La CIL est une société anonyme régie par la loi 2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et établissements financiers.

Elle est également régie par les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 - 89 et 94-90 du 26/07/1994 relatives au leasing.

Identifiant unique : 0381878S

Régime fiscal : La loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant la loi de finances pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing.

La loi n°2007-70 du 27/12/2007 portant loi de finances pour l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26/07/1994 relatives au leasing.

Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège social de la société, 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis.

Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT, et Tunisie Clearing : Monsieur Mourad KALLEL - Directeur Administratif et Comptable à la CIL, Tél : 71 33 66 55 - Fax : 71 33 70 09

II- Administration et contrôle :

- Membres du Conseil d'Administration :

Membres (1)	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
Mr Mohamed BRIGUI	Lui même	Président	2020 - 2022	Tunis
Société Générale Financière	Mme Héla BRIGUI HAMIDA	Membre	2020 - 2022	Tunis
Tunisian Travel Services	Mr Raouf NEGRA	Membre	2020 - 2022	Tunis
Mr Habib BOUAZIZ	Lui-même	Membre	2020 - 2022	Tunis
Mr Sofien HAJ TAIEB	Lui-même	Membre	2020 - 2022	Tunis
Mr Chokri BEN AYED (2)	Lui-même	Membre indépendant	2020 - 2022	Tunis
Mr Mustapha BEN HATIRA (3)	Lui-même	Membre indépendant	2021 - 2022	Tunis
Mr Skander KAMOUN (4)	Lui même	Membre représentant les actionnaires minoritaires	2020 - 2022	Tunis

(1) Mandat renouvelé par l'AGO du 07/07/2020 pour une période de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2022.

(2) Mandat renouvelé par l'AGO du 07/07/2020 pour une période de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, en tant qu'administrateur indépendant.

(3) Nommé par le Conseil d'Administration du 05/03/2021 et nomination ratifiée par l'AGO du 29/04/2021 pour une période de deux ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, en tant qu'administrateur indépendant.

(4) Mandat renouvelé par l'AGO du 07/07/2020 et désigné en tant qu'administrateur représentant les intérêts des actionnaires minoritaires tels que définis par l'article 47 de la loi n°2016-48.

2- Fonction des membres et des organes d'administration et de direction dans la société :

Membres	Qualité	Mandat	Adresse
Mr Mohamed BRIGUI	Président du Conseil d'Administration (1)	2020 - 2022	Tunis
Mr Salah SOUKI	Directeur Général (2)	2020 - 2022	Tunis

(1) Mandat renouvelé par le Conseil d'Administration du 07/07/2020 pour une période de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2022.

(2) Mandat renouvelé par le Conseil d'Administration du 07/07/2020 pour une période de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2022.

Il est à signaler que :

Mr Mustapha BEN HATIRA, Mr Raouf NEGRA représentant de la société Tunisian Travel Services et M^{me} Héla BRIGUI HAMIDA représentante de la société Générale Financière sont membres du Comité d'Audit.

Mr Chokri BEN AYED, Mr Habib BOUAZIZ et Mr Skander KAMOUN sont membres du Comité des Risques.

3- Contrôle :

Nom	Adresse	Tél - Fax	Mandat
Société Horwath ACF[(1)] inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par Mr Noureddine BEN ARBIA.	35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis	Tél : 71 236 000 Fax : 71 236 436	2020-2022

Et

Nom	Adresse	Tél - Fax	Mandat
Société FINOR[(2)], inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par Mr Mustapha MEDHIOUB	Immeuble International City Center - Tour des bureaux Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Tél : 70 728 450 Fax : 70 728 405	2021-2023

(1) Mandat renouvelé par l'AGO du 07/07/2020 pour trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2022.

(2) Mandat renouvelé par l'AGO du 29/04/2021 pour trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2023.

III- Renseignements concernant l'opération :

1- Décisions ayant autorisé l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire «CIL 2023/1» comme suit :

- Montant : de 20 Millions de Dinars susceptibles d'être porté à 30 Millions de Dinars.

- Durée : 5ans ;

- Taux : Fixe à 10,55% brut l'an ;

- Remboursement : annuel constant.

2- Montant nominal de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 20.000.000 dinars susceptible d'être porté à 30.000.000 dinars divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 300 000 obligations de nominal de 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «CIL 2023/1» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

3- Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023,** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

4- Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse, 10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 - Tunis.

5- But de l'émission :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

6- Caractéristiques des titres émis :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2023/1»

Montant de l'émission : 20.000.000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30.000.000 dinars divisés en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 300 000 obligations.

Prix de souscription et d'émission : Au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Nominative.

Nature des titres : Titres de créance.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5 chapitre 3 : des obligations.

Catégorie des titres : Obligations ordinaires.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I. Intermédiaire en bourse

7- Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023,** soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

8- Date de règlement :

Les obligations sont payables en totalité à la souscription.

9- Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à Taux fixe de **10,55%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

10- Amortissement et remboursement de l'emprunt :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028.**

11- Prix de remboursement :

100 dinars par obligation.

12- Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû sera effectué le **15 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024.**

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

13- Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

14- Durée totale :

Les obligations « CIL 2023/1 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

15- Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

16- Duration :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

17- Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

18- Notation

- Notation de la société :

Le 18/10/2022, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales à la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit :

- Note à long terme : BBB - (tun) ;

- Note à court terme : F3 (tun).

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

https://www.fitchratings.com/site/pr/10215753

- Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **15/03/2023**.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

19- Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», intermédiaire en Bourse.

20- Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finances 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1 janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

21- Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle Assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

22- Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023/1 » seront assurés, durant toute la durée de vie de l'emprunt, par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

23- Marché des titres :

Il existe à fin décembre 2022, 3 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire sur 4 lignes de cotation.

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

24- Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire « CIL 2023/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

25- Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération CIL 2023/1, du document de référence « CIL 2023 », des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence « CIL 2023 » sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

2023R00646SANB2

Avis aux actionnaires

SOCIETE AGRICOLE EL AITHA

SA au capital de 64.600.000 TND

Siège social : AITHET ESHLAYA - Mahres - Sfax

MF n°1092082 K/A/M/000

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant p.v de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mars 2023, il a été décidé une augmentation de capital en numéraires pour un montant de 6.550.000 Dinars et ce par la création et l'émission de 65.500 actions nouvelles de 100 Dinars chacune, à souscrire et à libérer intégralement, portant ainsi le capital de 64.600.000 Dinars à 71.150.000 Dinars. Cette augmentation de capital est réservée à la société « CHO COMPANY»

La souscription à l'augmentation de capital en question devrait être exercée par les bénéficiaires dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT. Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais.

A cet effet, il a été décidé la suppression totale du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la société «CHO COMPANY». Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionné.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mars 2023 a donné tous pouvoirs à Madame Rym MAKHLOUFI pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et réglementaires jusqu'à la réalisation définitive de ladite augmentation de capital.

Les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert à la Banque Nationale Agricole, Agence Rue Taieb Mhiri, Sfax sous le n°03 700 0190321049691 80.

Le P.V de l'AGE précitée relatif au projet d'augmentation du capital en numéraires a fait l'objet d'un dépôt provisoire au greffe du bureau de registre national des entreprises de Sfax le 16 mars 2023 sous le n° AC81432023.

2023X00375SANB2

SENSEA LAB S.A

Société anonyme

Au capital de 1.100.000 dinars

Siège social : 52, Rue 8601, Z.I De La Charguia, Tunis

Identifiant Unique : 1471485M

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société SENSEA LAB SA en date du 7 décembre 2022 enregistré à la recette des finances de Charguia le 7 décembre 2022, Enregistrement n°22709965, Quittance n°134352, et suite au décès de Feu Monsieur Abdelaziz Zouhir, il a été décidé de procéder au transfert de ses actions à ses héritiers - Madame Asma Zouhir ; Monsieur Farouk Zouhir et Madame Ashraf Zouhir Ben Amor - et ainsi de mettre à jour la liste des actionnaires.

Il a également été décidé de mettre à jour les statuts conformément à la loi n°2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Le procès-verbal cité ci-dessus a été déposé au RNE en date du 21 décembre 2022, Dossier n°2022172975.

2023400624SANB2

SOTUPA SA

Société anonyme

Au capital de 6.550.000 dinars

Siège social : 52, Rue 8601, Z.I. de La Charguia, Tunis

Identifiant unique : 0002494W

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SOTUPA SA en date du 12 Janvier 2023 tenue à 11h et enregistré à la Recette des Finances de Charguia le 17 Janvier 2023, Enregistrement n°23700397, Quittance n°M010164, il a été décidé de mettre à jour les statuts conformément à la loi n°2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Le procès-verbal cité ci-dessus a été déposé au RNE en date du 25 Janvier 2023, Dossier n°202327721.

2023400656SANB2

Réalisation de l'augmentation de capital

CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRENEURS TUNISIE

(CFE)

Société anonyme

Capital social : 19.825.000 Dinars

Siège social : 33, Rue de l'Italie - Beb Bhar 1000 Tunis - Tunisie

Identifiant Unique : 1383996P

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 23/11/2022, les

actionnaires de la Société «CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRENEURS TUNISIE (CFE) SA» ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 3.350.000 dinars majoré d'une prime d'émission pour une partie de l'augmentation de capital de 1.600.000 dinars soit un montant total de 4.950.000 dinars par la création de 335.000 actions nouvelles, dans les conditions suivantes :

- Une émission de 15.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dinars chacune (sans prime d'émission) entièrement libérées.

- L'émission de 320.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dinars chacune intégralement souscrites et entièrement libérées avec une prime d'émission de 5 dinars par action soit une prime d'émission totale de 1.600.000 dinars.

Le capital est porté de 16.475.000 dinars à 19.825.000 dinars par la création de 335.000 actions nouvelles de dix dinars chacune intégralement souscrites et entièrement libérées.

- La réalisation de l'augmentation du capital suivant Acte reçu par Mme le Receveur de la recette de l'enregistrement des actes de sociétés - 1er Bureau Tunis le 15/3/2023 sous En°23 80 1269 Qn°2779 A cet acte sont demeurés annexés :

1/ Deux exemplaires du procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 23/11/2022 lequel procès-verbal a été enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 12/01/2023 sous En°23500203 Qn°445.

2/ Deux états régulièrement établis sur timbre de dimension contenant les noms, prénoms des souscripteurs, leurs domiciles, le nombre des actions souscrites, ainsi que le montant du versements effectués.

Ladite augmentation du capital se trouve ainsi intégralement réalisée, et comme en conséquence, l'Article 6 des statuts est modifié comme suit :

Article 6 Nouveau :

Le capital social est fixé à la somme de 19.825.000 de dinars divisé en 1.982.500 actions de 10 Dinars chacune intégralement souscrites et entièrement libérées.

Dépôt :

Il a été déposé au Registre National des Entreprises le 16/3/2023 sous l'identifiant unique n°1383996P sous dossier n°202363202

- Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23/11/2022

- Un exemplaire de l'acte de déclaration de souscription et de versement du 15/3/2023

- Un exemplaire de la liste des Souscripteurs en date du 15/3/2023.

2023400671SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Augmentation de capital

Société "FARYACHT - SARL"

Siège social : Zone Industrielle de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

Identifiant unique : 1337337Y

CNSS : 584371/43

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 02 mars 2023, enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 7.3.2023, Quittance n°M016240, enregistrement n°23500501 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 15.03.2023, sous le n°202362789, il ressort que :

- Le capital social a été porté de trois millions quatre cent mille Dinars (3.400.000), à trois millions six cent mille Dinars (3.600.000), et ce par apport en numéraire de deux cent mille Dinars (200.000), et la création de 20.000 parts sociales de 10 Dinars chacune.

Comme conséquence, l'article 7 des statuts est modifié.

2023T00307SRLB2

Dissolution anticipée

LE MAITRE BOUCHER EL KHALIL

Société SARL

Au capital social 40.000 DT

Siège social : 72 Av Habib Bourguiba Ariana

MF : 1709856L/N/M/000

RNE : 1709856L

Tél : 96 678 878

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 Février 2023, enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana en date du 21/02/2023 sous le numéro 23701318 Quittance n°M020387 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le numéro 202363072 en date du 16/3/2023.

Il a été décidé la dissolution anticipée de la société Le Maître Boucher El khalil et la désignation de Mr Mohamed Khalil MESSAOUDI liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

2023R00640SRLB2

PROSERV S.A.R.L

Société à responsabilité limitée

Au capital de 400. 000 dinars

Siège social : 52, Rue 8601, Zl La Charguia, 2035 Tunis

Identifiant unique : 0856129Y

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Sancella Trading SARL en date du 7 Août 2022 enregistré à la recette des finances de Charguia le 7 septembre 2022, Enregistrement n°22707093, Quittance n°M109292 et suite au décès de Feu Monsieur Abdelaziz Zouhir, il a été décidé de nommer Monsieur Farouk Zouhir, titulaire de la CIN n°05463470 du 8/10/2010, en tant que nouveau Gérant avec les pouvoirs les plus étendus.

L'AGE décide également d'inscrire les héritiers de Feu Monsieur Abdelaziz Zouhir (Madame Asma Zouhir, Monsieur Farouk Zouhir et Madame Ashraf Zouhir) en tant qu'Associés propriétaires dans l'indivision de la part unique qui lui appartenait.

Le procès-verbal cité ci-dessus a été déposé au RNE en date du 12 septembre 2022, dossier n°202275715.

2023400623SRLB2

SANCELLA TRADING S.A.R.L

Société à responsabilité limitée

Au capital de 350.000 dinars

Siège social : 52, Rue 8601, Z.I. de La Charguia, Tunis

Identifiant unique : 0917180Q

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Sancella Trading SARL en date du 5 décembre 2022 enregistré à la Recette des Finances de Charguia le 14 décembre 2022, Enregistrement n°22710188, Quittance n°136455, il a été décidé de mettre à jour les statuts conformément à la loi n°2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Le procès-verbal cité ci-dessus a été déposé et publié au Bulletin Officiel du RNE en date du 10 Janvier 2023, Bulletin n°9, Annonce n°20232561.

2023400625SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société «DATA CONSULTING» SUARL

Siège social : 15 rue Abdelhamid Ibn Badis - Alain Savary 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1500656C

Capital : 1.000 Dinars

- En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2022 enregistré à la recette des Finances Cité Mahrajène Tunis sous le n°23500851 quitt n°11422 en date du 22 février 2023 et dont une copie du dossier a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 6/3/2023 sous le n°202351545.

- Il a été décidé :

- La dissolution de la Société

La nomination de Monsieur Dhafer Lahbib comme liquidateur pour une durée d'une année.

2023400657SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Renonciation des parts d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 13/10/2022 enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba le 16/3/2023 sous le n°23200636 quittance n°M022443 Mr Walid Ben Ali Talhaoui a renoncé à la moitié du fonds de commerce exploité à tous genres de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba Tinja près de la Gare à Mr Ala Eddine Ben Abdelhamid Mansour.

Toutes oppositions seront faites entre les mains de Ala Eddine Mansour à l'adresse du fonds pendant 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cet avis a été publié aux Journaux La Presse et Essahafa du 18/3/2023.

2023T00310FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié de donation en date du 24 février 2023 rédigé par maître Dorsaf Arfaoui et son assesseur Hanen Garbouj, enregistré au journal périodique du maître sous le numéro 1 du mois mars 2023, quittance n°M019953 du 13 mars 2023, Mme Karima Bent Abdel Majid Bouselmi a donné à son frère Makram Ben Abdel Majid Bouselmi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels exploité sous forme d'une cafétéria, sise au local commercial n°40 au premier étage dans le centre commercial X, Rue Tahar Ben Ammar, El Menzah 9, Tunis. Les oppositions sont recevables auprès du donataire à son adresse de local susmentionné.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 16/3/2023.

2023T00312FCCC2

Avis

Suivant un acte sous-seing privé en date du 7/3/2023, enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 8/3/2023 quittance n°M037248 enregistrement n°23201394 et en date du 9/3/2023 quittance n° M038239 enregistrement n°23201394 monsieur Faysal Ben Mansour, CIN n°06323312 a vendu à monsieur Ahmed Majdoub et Montassar Ben Aicha la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la rue méditerranée Mrazgua Hammamet pour la somme de 28 mille dinars.

Les oppositions peuvent être formulées à l'adresse de l'acquéreur Ahmed Majdoub sise à rue méditerranée Mrazgua Hammamet.

Cet avis a été publié au journal la Presse n°10517 en date du 14/3/2023.

2023R00623FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Bouarada le 16/3/2023, sous le n° 23200290 Quittance n°M005278. Mr Mahmoud bel Haj Sedik a vendu à Mr Tarek Ouni la totalité du fonds de commerce exploité entant que librairie dénommé Najah sis à rue Tunis Bouarada Siliana avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains du vendeur à son adresse sise à rue Tunis Bouaradaa Siliana dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et le Quotidien le 18/3/2023.

2023R00625FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances du Krib le 10/3/2023 n°23200275 reçu n°M005850, Mr Ezdinne ben Hafnaoui Kiari titulaire de la CIN n°04502926

délivrée le 12/11/2009 a vendu à Mr Samali Ibrahim ben Mohamed Elhedi titulaire de la CIN n°04557363 délivrée le 23/11/2000 la totalité du fonds de commerce destiné pour vente de produits divers et de commerce spécialisé situé à l'avenue de l'environnement el Krib gouvernorat de Siliana objet du registre de commerce A1281592007.

Les oppositions auront lieu chez le vendeur à son adresse sus-indiquée dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au J.O.R.T.

Cet avis est publié au journal "Echourouk" le 18/3/2023.

2023R00631FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P signature légalisée le 10 Mars 2023 enregistré à la recette des finances de Carthage le 15 Mars 2023 Q n°36697 n° d'enregistrement 23200761 Mme Mariem Makni titulaire de la C.I.N n° 05433942 a vendu et cédé tout le fonds de commerce exercé dans le local sis au 50 Avenue H. Bourguiba Carthage à la Sté nougatine Carthage identifiant unique n°1752896R et destiné Boulangerie et vente Pâtisserie avec tous ses éléments corporels et incorporels, publié aux journaux Echourouk et le quotidien le 17/3/2023. Les oppositions seront effectuées entre les mains de l'acheteur à l'adresse de fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours au plus tard de la date de la publication au Jort.

2023R00638FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé, enregistré à la recette des finances de Boumhel le 24/02/2023, par la quittance n°M014509 sous le numéro d'enregistrement 23200592, Monsieur Nasseur Oghbi demeurant au n°08 rue de la mer-méditerranée Radés plage Ben Arous a cédé à la société MARAKANA CLUB SANDWICH sous l'identifiant unique 1802787R sise au n°32 rue Ali Ben Ayed Hammam-lif Ben Arous le fonds de commerce exploité pour la vente de pizza et sandwich sous l'identifiant unique 1292018P avec tous ses éléments corporels et incorporels. Une période d'opposition de 20 jours a également été fixée, le siège de l'acheteur étant désigné pour accepter les oppositions.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 18/3/2023.

2023R00639FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 10 Mars 2023 et enregistré à la recette des finances Menzel Bouzelfa, Nabeul le 10/3/2023 (Reçu n°M010382 enregistrement n°23200402) Monsieur Bechir Ben Arbi Ben Bechir AL DHAHBI (C.I.N n°09840045) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Adel Ben Adel Ben Salah AL JEMAEI (C.I.N n°09763695) situé à la Rue Ali Balahwan Menzel Bouzelfa, Nabeul Exploité "Produit Alimentaire" avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce situé à la Rue Ali Balahwan Menzel Bouzelfa, Nabeul dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Alchourouk et Le Quotidien datés du 14/3/2023.

2023R00644FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte rédigé par l'avocate Wifak Ben Hlima MF : 1012340Q/A/P/000 et enregistré à la recette des finances de Kalaa Seghira sous n°23200136, Mr Walid ben Ftima, CIN n°05513910 du 16/6/2022 a vendu et cédé l'ensemble du fonds de commerce situé à la rue Ali Balhouane 4021 Kalaa Sghira à la Sté Weld Chalbia SARL en cours de constitution spécialisée dans la vente des viandes blanches.

Les oppositions se font auprès de Mr Walid ben Abdelhamid B Ftima, Rue Khaled Ibn Walid 4021 Kalàa Sghira.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 15 Mars 2023.

2023S00308FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Monsieur Mohamed Brahem, titulaire de la CIN n°02804719 a abdiqué la totalité de son fonds de commerce destiné à exercer toute l'activité commerciale sis à la rue Othmen Osman n°03 à Sousse Médina à Zohra Ksiaa titulaire de la carte d'identité n°2814922 par acte sous seing privé daté le 17/01/2023 et enregistré à la recette des finances de Sousse le 7/02/2023 quittance n°7876, enregistrement n°23200704. Les oppositions seront faites entre les mains de Madame Zohra Ksiaa sis à Rue Hassen Ibn Said Kazama nord Sousse.

Cette annonce a été publiée à la Presse le 18/3/2023.

2023S00330FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de vente du 14/3/2023 enregistré à Monastir le 16/03/2023 sous n°23202014 quittance n° M021510, par lequel Mohamed Salah Sabbagh titulaire de CIN 06893154 résidant à Skanes Monastir a vendu à Amara Bchir titulaire de la CIN n°06830143 résidant à rue Chabannes Bhouri Monastir le fonds de commerce sis à l'avenue Moufida Bourguiba R6 Monastir exploité dans le domaine de la restauration.

Les oppositions se font dans un délai de 20 jours à partir de cette publication chez maître Faten Ben Lamine sis à l'avenue de la République immeuble al baraka 2ème étage Monastir.

Cette cession a été publiée au journal Alchourouk de 17/3/2023.

2023S00331FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Bureau Maître Mongi Dziri

Avocat à la cour de cassation

28 rue Alexandre Dumas Bâb Bahr Sfax

Par un acte sous seing privé signé le 02/3/2023, enregistré à la recette des finances Diar El Wafa Sfax le 13/3/2023 sous le numéro 23201069, monsieur Abdelwaheb Kallel, pour le compte de son fils Taher, a vendu à monsieur Fares Mliki la totalité du fonds de Commerce de Vente des Produits alimentaires générales, légumes et fruits, sis à l'avenue Majida Bouilla immeuble El amen Sfax. Le prix de la vente a été consigné chez maître Monji Dziri, avocat, et toute opposition au paiement du prix sera faite entre ses mains à son bureau sis au 28 rue Alexandre Dumas Sfax.

Cette annonce a été publiée au Journal Essabah du 17/3/2023.

2023X00374FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Sakiet Edayar Sfax; le 14/3/2023 quittance n°M023492 Monsieur Najib Etounsi ayant domicile rue Chabchoub 26 Sakiet Edayer Sfax titulaire (cin 01288549) a vendu à Ayman Jalouli ayant domicile Route Tanyour rue El Manara n°15 Chihia Sfax titulaire (cin 11122763) la totalité du F.C exploité dans un magasin de boucherie sis à l'av. Habib Bourguiba Sakiet Edayer Route Mahdia Km 6.5 Sfax. Les oppositions sont recevables à l'adresse de Société Ayadi Avocats Consultations et Arbitrage de Maître Ayedi Abdelfeteh Avocat 2 Av Léopold Senghor Imm. Idriss 1er Etage dans un délai de 20 jours au maximum à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

Un extrait de vente a été publié au journal «Al Sabeh» le 18/3/2023.

2023X00380FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 7/02/2023 enregistré le 14/02/2023 à la recette des finances Diar Elwafa Sfax sous n°23200919 Monsieur Mohammed Feriani Titulaire de la CIN n°05269025 a vendu à la société FERIANI MOTEUR identifiant unique 1751341E la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'avenue Mohammed Trabelsi Sfax dont l'activité est le commerce et la déposition des pièces auto avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toutes les oppositions seront reçues dans l'adresse du local où est exploité le fonds de commerce.

Un extrait de cette annonce est paru aux journaux Essabeh et Le Temps du 18/3/2023.

2023X00383FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 5/01/2023 enregistré le 13/01/2023 à la recette des finances Habib Bourguiba Sfax sous n° 23200287 Monsieur Hechmi Barkallah Titulaire de la CIN n°01328830 a vendu à Mr Mohammed Bouzouitina Titulaire de la CIN n°08177523 et à Mr Taoufik Zrida Titulaire de la CIN n° 00206958 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à route Soukra km 4 Sfax dont l'activité est un café de première catégorie dite «BONJOUR» avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toutes les oppositions seront reçues dans l'adresse du local où est exploité le fonds de commerce.

Un extrait de cette annonce est paru aux journaux Essabeh et Le Temps du 26/01/2023.

2023X00384FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 22/12/2023 enregistré le 4/01/2023 à la recette des finances Midoun Jerba sous n°1001192 Monsieur Abdelaziz Ben Amor Titulaire de la CIN n°11060660 a vendu à Mr Jaafar Jaber Ben Amor Titulaire de la CIN n°08794590 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à Elmey Jerba Midoun gouvernorat de Médenine dont l'activité est la vente des meubles avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toutes les oppositions seront reçues dans l'adresse du local où est exploité le fonds de commerce.

Un extrait de cette annonce est paru aux journaux Essabeh et Le Temps du 13/01/2023.

2023X00385FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 13/3/2023, enregistré à la recette des finances Menzah9 Tunis le 14/3/2023 sous le n°23200893 quittance M028401. La société YASMINE représentée par sa gérante Salma Trigui a cédé à la société MEDBAG représentée par son gérant Melek Melouli le fonds de commerce sis au rez-de-chaussée du bâtiment sis au 39 avenue Taher Ben Ammar Menzah9 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont à faire au Cabinet Maître Fatma Belghith Avocat sis au 2 Bis Rue El Khartoum Le Belvédère 1002 Tunis.

Cette annonce est parue dans les journaux Achourouk et le Quotidien du 18/3/2023.

2023400662FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp en date du 10/3/2023 enregistré le 13/3/2023 à la Recette des finances de Mareth (quittance n°M013738 enregistrement n°23200313) M.Abdelkrim Ben Mohamed El Baïri demeurant à l'avenue 27 octobre Mareth Gabès a vendu à M. Walid Ben Yahia Dalous demeurant au 5 rue du jardin Mareth, Gabès le fonds de commerce de vente au détail de produits alimentaires exploité au local sis à l'angle de l'avenue 27 octobre et rue Mostafa Khraief Mareth Gabès.

Les oppositions doivent être notifiées à l'adresse de l'acheteur dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah du 18/3/2023.

2023400663FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé légalisé le 28/02/2023, enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba la même date, sous le reçu MO18008.

Monsieur Walid Iben Abi Zid, C.I.N 09105885, demeurant à Sadgheyen Djerba son domicile élu Rue Saleh Ben Youssef Djerba Midoun, a vendu à la Sté GAMES SOFT, référence unique 1722748S, représentée par son deuxième gérant Nabil Moslah CIN 05772143 son siège social sis au Boulevard Habib Bourguiba Houmet souk Djerba, le fonds de commerce exploité pour toute sorte de commerce, exercé dans le local sis à la Rue Salah Ben Youssef Midoun Djerba. D'un Prix égal à 76.500.000.

Toutes les oppositions auront lieu auprès du vendeur Walid Iben Abi Zid à son domicile élu Rue Saleh Ben Youssef Djerba Midoun, dans les 20 jours de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au quotidien Assabah du 14/3/2023.

2023400668FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat écrit reconnu par la signature des deux parties à la Commune de Grombalia le 26/6/2020 et enregistré à la recette des finances de Grombalia le 10/02/2021 sous le n°21300690 quittance n°M010803.

Madame Nedra Bt Touhami AlHaddad a loué à Madame Rafika Bt Abdel Aziz Al-Awsji tous les actifs commerciaux représentés dans une boutique destinée à la fabrication de confiseries et de rafraîchissements uniquement, située à rue Habib Bourguiba à Grombalia. Les oppositions relatives à la dite location doivent être adressées chez le locataire dans un délai maximum de 20 jours à compter de la parution de cette annonce au journal Officiel de la République Tunisienne.

Annonce parue au journal la Presse du 18/3/2023.

2023T00311FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 27 Février et 6 Mars 2023, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 14/3/2023 sous le n°23300363. La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mme Malika Bouabidi, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par le magasin de dattes n°19 sis au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros des Dattes et Fruits importés non produits localement.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/3/2023 à la fin de Février 2024, renouvelable par tacite reconduction.

2023R00629FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de houmt souk Djerba, le 9/3/2023 reçu n°M027450 enregistrement n°23301485 Mr Ridha bourkhis a loué au locataire Société dépôt arabe de bois du sud la totalité du fonds de commerce sis à la Route ajim km1 houmt souk Djerba.

Les oppositions doivent être adressées au lieu du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis.

Cet avis a été publié au journal Le Temps du 18/3/2023.

2023400670FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Groupement de développement agricole et de Pêche

Nom : Groupement de développement agricole et de Pêche «El Baraka Houch Safaya»

Siège social : Houch Safaya - Imadat Bez délégation Makthar gouvernorat de Siliana

But : Agriculture et Elevage

Décision : Arrêté du gouverneur de Siliana n°253 du 25/08/2022

Zone d'intervention : Bez - Houch Safaya

Président : Mahmoud Zorguine

Trésorier : Sami Ben Hadj Taher

Membre : Yacine Zorguine.

2023T00314APSF1

Constitution d'une association

Nom : Le Jasmin culturel

Siège social : Mégrine.

Adresse : Rue El Mongi Bali Mégrine 2033 (Même adresse de la jeune chambre Mégrine).

Adresse électronique : jasmin.culturelle@gmail.com

Les objectifs :

- Travailler sur le renforcement du dynamisme intellectuel, culturel et créatif à l'échelle nationale.

- Soutenir la créativité des jeunes dans tous les domaines culturels.

- Participation à des festivals et événements culturels.

- Soutenir les efforts de l'Etat dans la protection du patrimoine, le développement du patrimoine culturel et la préservation de l'identité nationale.

Les membres fondateurs :

- Cherni Souheil : Le président de l'association.

- Souad Bouzmita : Vice-présidente.

- Mohamed Tawfik Najar : Secrétaire général.

- Mohamed Gerfel : Trésorier.

2023R00578APSF1

Constitution de Syndic

Résidence Yosr

En vertu du PV de l'AG constitutive et élective datée du 7/5/2022 enregistré à la Recette des Finances de l'Ariana n°1638, quittance n°7785 daté du 11/5/2022 le comité des propriétaires a constitué le Syndic des propriétaires dénommé «Syndic Résidence Yosr» - La Soukra.

Président : Aymen Niati

Trésorier : Issam Gheriani

Membre : Mourad Feki.

2023400673APSF1

Homologation de résolutions

Changement du président du syndicat et ses membres

Syndic Résidence Ahmed

L'assemblée générale constitutive de syndicat des propriétaires de la résidence Ahmed à Borj Cedria s'est tenue le 26 Février 2023 et enregistrée à la recette des finances de Hamam Chatt le 13/3/2023 sous le n°23800522, quittance n°M012188. Il a été élu à la majorité des présents ce qui suit :

- Mr Abdelaziz Idkhil nouveau président du syndic :

- Mme Samira Chouchene : trésorière

- Mr Tahar Laarayadh : secrétaire général

- Madame Hasna Ben Khaled : membre

- Mr Mohamed Jabri : membre

- Mr Youssef Souissi : membre.

2023R00624APSF2

Renouvellement du bureau de Syndic

Elysée El Mourouj1

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale élective du 02 décembre 2022 enregistré à la recette des finances El Mourouj le 9 décembre 2022 sous le numéro 22705348 quittance n°M086686 agrée par la municipalité d'El Mourouj le 3 mars 2023. Il a été renouvelé le Syndicat des copropriétaires de la résidence ELYSEE Mourouj 1.

Le bureau syndical élu par cette assemblée se compose de :

- Mr Mohamed Karim Mahfoudi : président

- Mr Tarek Belil : membre

- Mr Mohamed Ali Rguini : membre.

2023R00632APSF2

Avis

En se référant au procès-verbal relatif à l'assemblée générale du syndicat de la copropriété de la Résidence Diar Soukra Immeuble «D» (Ex Résidence Diar Soukra Tranche II), réuni le 4/12/2022 et enregistré à la recette des finances de Carthage en date du 02/01/2023, reçu n°000368 sous le n°2300002 et après approbation du rapport moral et financier et le vote des nouveaux membres suivants :

- Mr Tounsi Imed : Président.

- Mme Bramli Raja : Trésorière.

- Mr Chakroun Mohamed : Secrétaire Général.

- Mr Ferchichi Mohamed : Membre.

- Mr Chamtouri Lotfi : Membre.

Et ce en présence de l'huissier notaire Maître Ghors Rabiaa.

Cet avis annule et remplace l'ancien avis publié au JORT N°19 du 19/02/2023.

2023R00636APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé

1) Demandeur : Monsieur Khaled el Hichri, titulaire de la C.I.N 00495214 demeurant à Nabeul.

2) Défendeur : Hanen Bent Ali Bouganjeh, titulaire de la C.I.N 08139044 demeurant prés de la BTK Wed Souhil Nabeul.

3) Avocat poursuivant : Maître Radhouane Ayari avocat auprès de la cour d'appel, dont le cabinet sis n°3 rue de Tazarka Nabeul.

4) Immeuble objet de l'adjudication : (suivant description de l'expert mandaté Monsieur Sadok Daoud) il s'agit d'un terrain agricole arboré par des oliviers d'une superficie de deux (02) hectares lot n°1 du titre foncier dénommé «khaled» sous le numéro 619228 Nabeul (titre mère N°563180 Nabeul) sis à el Haouaria II prés de Nabeul ville.

5) Mise à prix : l'expert mandaté a évalué la totalité du terrain à cent vingt mille dinars (120.000.000d) selon le rapport d'expertise ordonnée par Monsieur le Président du tribunal de première instance de Nabeul sous le numéro 88838 en date du 14/11/2022 sans les frais de poursuite qui seront déterminés le jour de l'audience

6) Lieu et date de l'adjudication : L'adjudication aura lieu auprès de la chambre des ventes Immobilières du tribunal de Première instance de Nabeul sise à la rue Taieb M'hiri Nabeul, est ce le mercredi vingt six avril 2023 (26/4/2023) à partir de neuf heures (9h) du matin.

7) Consultation du cahier des charges et Visite de l'immeuble objet de l'adjudication :

Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant Maître Radhouane Ayari avocat à la cour d'appel, sis N°3 rue de Tazarka Nabeul, la visite de l'immeuble objet de l'adjudication est possible pendant les jours et les heures ouvrables.

8) Les conditions de participation à l'adjudication :

1/ Tout participant doit fournir au moins le (1/3) de la mise à prix en le consignant auprès de la caisse des

dépôts et des consignations, ou par la présentation d'un chèque certifié ou par la présentation d'une caution bancaire irrévocable.

2/ Pour les étrangers ils doivent obtenir l'autorisation préalable de Monsieur le gouverneur de Nabeul.

3/ Tout participant à l'adjudication doit se faire représenter par un avocat auprès de la cour d'appel ou auprès de la cour de cassation.

2023T00308VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé

Cabinet de Maître Lilia Ayadi

Avocat, 04 rue de Ksar Hellal Lafayette - Tunis

Tél : 98445442

MF : 000/P/A/829536/G

Partie poursuivante :

Chokri Hadri, gérant de société, CIN n°01276851 délivrée le 9/12/2017, demeurant au 06 rue sidi Mansour km6 cité Elkhalij Sfax, en sa qualité de créancier.

Partie saisie :

La Société Générale de Promotion Immobilière «Sogeprim» en la personne de son représentant légal, une société à responsabilité limitée, son identifiant unique est 0001432B, inscrite au registre du commerce sous le numéro 163781997B, et son siège social est au 55 rue Khaireddine Pacha, Bloc B - Troisième étage, Montplaisir, Tunis, en sa qualité de débitrice.

Avocat de la partie poursuivante :

Maître Lilia Ayadi Avocat 04 rue ksar hellal Lafayette 1002 Tunis.

Propriété à vendre :

Il s'agit de l'immeuble immatriculé dénommé «El khold 6» objet du titre foncier n°15070 Manouba, d'une superficie de cent vingt-deux mètres carrés, c'est une maison sociale au rez-de-chaussée, composé de 2 chambres, une cuisine, une toilette, et une cour sur laquelle est édifiée un étage en cours de construction et inachevé, auquel on accède par des escaliers se prolongeant jusqu'aux toits.

Mise à prix :

La mise à prix est fixée à 195.200.000 DT suivant expertise faite par l'expert judiciaire Hammadi Ben Ahmed en date du 4/5/2022 sur ordonnance sur requête n°72131 datée du 15/12/2021 rendue par Mr le président du Tribunal de 1ère instance de Mnouba pour la mise à jour de l'expertise du 22/7/2020.

Date et lieu de la vente :

L'adjudication aura lieu devant la chambre des criées auprès du Tribunal de 1ère instance de Manouba le Mercredi 19 avril 2023 (19/4/2023) à partir de 9h du matin.

Visite des lieux : Tout intéressé peut visiter l'immeuble tous les jours.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un avocat après consignation du tiers (1/3) du montant de la mise à prix

- Le paiement du prix doit être en espèce ou par chèque certifié

- Le prix de l'adjudication comprenant également outre le prix atteint par les enchères, les frais et honoraires fixés par le tribunal lors de l'adjudication.

- La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal ainsi qu'au cabinet de l'Avocat poursuivant. Les étrangers doivent avoir l'autorisation de Gouvernorat.

2023T00313VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Après réduction du prix de 40%

Etude Maître Amel Mathlouthi

Avocate à la cour de cassation

11 rue de Belgique Tunis 1000

Tél : 22 062 080

Poursuivant : Société BTK LEASING-STE AIL avant - inscrite au registre de commerce sous le n°B111820/1996 représentée par son directeur général, sise à 11 rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Rachida Bennani Erray en sa qualité de caution hypothécaire propriétaire de l'usufruit sise au 13 rue eddoustour Radés.

- Yosra Elwaheg Erray en sa qualité de bénéficiaire de la donation de la nue propriété du bien immobilier hypothéqué objet de la poursuite sise au 13 rue eddoustour Radés.

Avocat poursuivant : Maître Amel Mathlouthi Avocate à la cour de cassation 11 rue de Belgique Tunis 1000.

Immeuble mis en vente : immeuble objet du titre foncier n°570617 Nabeul dénommé EL WIEM de superficie 394 m² sis à Soliman plage Nabeul.

Mise à prix : 200.057.635DT après réduction de 40% plus frais et honoraires d'avocat de la 1ère audience soit 3370.140DT plus frais de la 2ème en sus.

Date et lieu de la vente : les enchères ayant lieu à la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Grombalia le lundi 24 Avril 2023.

Visite de l'immeuble peut se faire tous les jours.

La participation aux enchères est soumise à la consignation du tiers du montant de la mise à prix.

Pour plus d'information tout intéressé peut consulter le cahier des charges déposé au tribunal de 1ère instance de Grombalia ou au cabinet de l'avocat poursuivant Maître Amel Mathlouthi.

2023T00315VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Ben Amara Hanen

Avocat à la cour

La partie poursuivante : Les héritiers du défunt Mohamed El Aid Chikhaoui

L'avocat poursuivant : Maître Ben Amara Hanen avocat à la cour, 42 Chedli Kalala 4ème étage Bureau n°12 Tunis.

La partie poursuivie : Adel Bhouri Khila.

Désignation de l'immeuble objet de la poursuite : La totalité de nombre des parts indivisibles de la totalité 3246 m² (la répartition 171072 parts) de l'immeuble nommé "Skanes" objet de titre foncier n°11086 Mounastir sis à

Skanes El Mounastir 5000 gouvernorat El Mounastir, la parcelle n°01 nombre des parcelles 1313 origine de propriété, l'exécution du jugement d'immatriculation n°63453 daté le 8/5/1989, cause de propriété est l'enregistrement du décès daté le 30/9/2022, folio 2/22, n°8/4187.

Mise à prix : Quarante mille cinq cents quatre vingt cinq dinars et 909 millimes (40.585.909 d).

Lieu et date de la vente : Le mercredi 3/5/2023 devant le tribunal de première instance de Mounastir.

Visites des lieux : Tous les jours.

2023R00635VEPA1

Vente aux enchères publiques

Les saisissants :

1- Nozha Bent Hédi Halouni

2- Adem Ben Abdelfettah Cheikh Rouhou

3- Akram Ben Abdelfettah Cheikh Rouhou

4- Iskander Ben Abdelfettah Cheikh Rouhou

Tous domiciliés Route de Tunis km 12 Sakiet Ezzit Sfax.

Le débiteur saisi :

Radhouane Cheikhrouhou, Avenue Hédi Chaker Impasse El Oued n°39 Sakiet Ezzit Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Nejib FEKI de la société Feki et Chabchoub, numéro au registre National des Entreprises 1723508C ayant son Cabinet 11 Rue Taieb Mhiri 3000 Sfax.

Immeuble à vendre :

Il s'agit de la parcelle de terrain clôturée par des murs sur laquelle a été édifiée une construction qui comporte une usine avec d'autres compartiments extérieurs sise Route de Tunis km 12 à droite de la direction de Sfax vers Tunis, objet du titre foncier n°28658 Sfax dénommé "Skander" limitée au Sud par la parcelle n°271 appartenant à Chtourou et par un passage d'où l'accès de l'immeuble chacun d'un côté à l'Est par la parcelle n°744 appartenant à Mongi Njah, à l'Ouest par Chtourou, au Nord par la parcelle n° 1 appartenant à Fakhfakh et par un passage d'où l'accès à l'immeuble chacun d'un côté ainsi que par la parcelle n°5 objet du titre foncier n° 51955 Sfax possédée par la demanderesse et ses consorts.

Les droits du débiteur saisi sont inscrits à la direction de la Conservation Foncière en date du 17/01/2023 Volume 2 n°138.

Date et lieu des enchères : La vente de l'immeuble précité aura lieu à la chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax au Palais de la Justice sis à Rue Abou Kacem Chebbi Sfax et ce le lundi vingt quatre avril 2023 (24/4/2023) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Mise à prix : En vertu de l'ordonnance sur requête n°2216518 rendue par le Tribunal de Première Instance de Sfax en date du 4 Août 2022, l'expert désigné Monsieur Sami Mzid a fixé la mise à prix à sept cent cinquante deux mille huit cents dinars (752.800,000d) en sus des frais.

Conditions de vente :

La visite de l'immeuble à vendre est possible tous les jours au cours de l'horaire administratif.

Il est possible de contacter l'avocat poursuivant.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

L'immeuble n'est grevé d'aucune charge.

2023X00386VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Qatar National Bank I.U W/014247 représentée par son président directeur général ayant son siège social Cité des Sciences Tunis

Partie poursuivie : 1/ Sté Essil Rent Car. R C 1454752/P dont le siège social Av Hédi Wali Hammamet Nabeul (débiteur principal)

2/ Houssam Ghanam résident à Cité Nadhour Hammamet (caution hypothécaire)

L'avocat poursuivant : Maître Imed Boussabat sise au 65 Av Ali Belhouane Bab Souika Tunis ; MF 1105647/X

L'immeuble saisi : Toutes les parts indivises revenants à la partie saisie dans le titre foncier n°598769 Nabeul dénommé «Samia 86» qui constitue le 108.75 parts de la totalité de 435 parts (108.75/435) qui est égale à 108.75/435 m². Il s'agit d'un 1er étage d'un immeuble situé à l'autoroute Hammamet Bir Bouragba constitué d'une véranda, une salle, 2 pièces, cuisine qui ouvre sur l'escalier qui donne à la terrasse et une salle d'eau.

Hypothèque volontaire au profit de la BIAT de 10.000D

Hypothèque volontaire au profit de la BIAT de 20.000D

Hypothèque volontaire au profit du QNB de 290.374.244D

Mise à prix : 103.974.200D après réduction de 40 pour cent majorés des frais

La date et lieu de vente : le lundi 24/4/2023 à 9 H devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de 1ère instance de Grombalia.

Visite : Tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Imed Boussabat ou au greffe du tribunal de 1ère instance de Grombalia où est déposé le cahier des charges.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix à la caisse des dépôts et de consignations ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalables de Mr le gouverneur de la région.

Publié au journal La Presse.

2023400655VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers par suite d'une décision de liquidation

STE SPIM 82, SARL

Capital 150 000 dinars

Identifiant unique : 0035435N

Suivant :

- Décision de dissolution de la société approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 8/12/2022,

- Décision de liquidation de la société approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 02/02/2023,

- Décision de nomination d'un liquidateur approuvée en l'assemblée générale extraordinaire du 8/3/2023.

Et après la publication au bulletin officiel du registre national des entreprises le 13/3/2023, annonce n°202361830, Bulletin n°54.

Monsieur Skander ZAIER, liquidateur de la société, invite tous les créanciers de la société à présenter leurs titres de créances entre les mains du liquidateur au siège de son bureau sis à 105 avenue Habib Bourguiba, Immeuble El Amri, Premier étage, Bureau N°1, Ezzahra 2034.

Et ce dans un délai maximum d'un mois à compter de la date de publication de la présente notification, et ce à défaut de forclusion.

2023R00642VEPA2

République Tunisienne Ministère de la justice

Tribunal de Première Instance de Sfax

Le 13/3/2023, le juge commissaire chargé de la distribution des deniers prés du tribunal de première instance de Sfax a rendu son arrêt, dans le cadre de l'affaire n°649 stipulant l'ouverture de la procédure de distribution des deniers déposés à la caisse des dépôts et consignations sous le n°M023778 du 02/6/2022 portant sur une somme de 119.024,000 dinars conformément à la requête de distribution des deniers présentée par maître Houcine Mabrouk au nom de La Recette des Finances sakiet eddaeir Sfax A l'encontre du débiteur Mohamed Mallek et Khalil Mallek et le reste des créanciers désignés dans l'ordonnance de consignation des deniers.

En conséquence,

En application des dispositions de l'article 468 du C.P.C.C «tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, dans les 30 jours suivant la publication au JORT ou la réception d'une lettre recommandée, il doit également présenter, une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelés dans les avis, insertion et sommation prévus aux articles précédents».

Cet avis a été émis en application des dispositions des articles 466 et 467 CPCC.

2023X00372VEPA2

Avis d'ouverture de procédure de distribution

Conformément aux articles 466 et 468 de CPCC

Ministère de la justice

Tribunal de première instance de Sfax2

Affaire de distribution n°161

Par ordonnance rendue par Monsieur le juge commissaire chargé du règlement des ordres et de distribution de deniers prés du tribunal de première instance de Sfax 2 suite à la requête en distribution introduite par Maître Boulila Thouraya, au nom de receveur des finances rue Arbi Zarrouk Sfax.

Suite à la consignation à la trésorerie générale de Tunisie d'un montant de 36.030.000 dinars produit de vente après saisie immobilière de l'immeuble objet du titre foncier n°52445 Sfax appartenant à Mohamed Moncef Gribi selon reçu n°M026869 daté le 30 mai 2019.

Il a été ordonné l'ouverture de la procédure de distribution des deniers provenant de l'exécution de la saisie susvisée.

En conséquence tout créancier voulant participer à la procédure de distribution des sommes consignées doit sous peine de forclusion présenter les titres de créances et ce par l'intermédiaire d'un avocat au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 dans un délai de 30 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Il est rappelé que l'article 476 du cpcc dispose que : "Dans les trente jours de la publication de l'insertion prévue audit article 466, tout créancier non inscrit qui entend participer à la distribution du prix doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal en se conformant aux dispositions de l'article 468.

Il est rappelé que l'article 468 du cpcc dispose : "Dans le délai de trente jours de la parution au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu".

Le présent avis est publié conformément aux dispositions des articles 466, 467 et 468 du code de procédure civile et commerciale.

2023X00377VEPA2

Ordonnance sur requête : Nomination d'un liquidateur

De la succession du défunt Mohamed Ben Hsin Ben Ali Abdelhedi (C.I.N ; 00011408)

En vertu de l'ordonnance sur requête n°99265 émanant du Tribunal de Première Instance d'Ariana le 10/01/2023 il a été décidé la nomination de Mr Ben Amor Abdelhakim en qualité de liquidateur de la succession du défunt Mohamed Ben Hsin Ben Ali Abdelhedi pour l'inventorier et deviser entre les héritiers chacun selon sa quôte - part et la nomination de Mme Sonia Belbouli juge commissaire.

Tous les intéressés peuvent contacter le liquidateur susmentionné à l'avenue 02 mars immeuble 1 résidence el Khalil 1er Etage bureau n°112 Mannouba. (tél 98.611.955)

2023400672VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du lundi 24 avril 2023 à 10H

SOCIETE PARETEC

Société anonyme

Au capital de 7.500.000 dinars

Siège social : 7 Avenue du 15 Octobre Lacagna Ouardia 1009 Tunis

Identifiant Unique : 1092976R

Messieurs les Actionnaires de la société PARETEC sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 24 avril 2023 à 10H, au siège de la Société sis au 7 Avenue du 15 Octobre Lacagna 1009 Ouardia - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration et présentation des états financiers clos au 31/12/2022 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2022 ;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2022 ;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

7. Informations concernant les déclarations de fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général;

8. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration pour l'année 2023 ;

9. Délégation des pouvoirs.

2023R00626SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du lundi 24 avril 2023 à 11h

SOCIETE SINEW

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 dinars

Siège social : 7 Avenue du 15 Octobre Lacagna Ouardia 1009 Tunis

Identifiant Unique : N°1078806N

Messieurs les Actionnaires de la société SINEW sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 24 avril 2023 à 11H, au siège de la Société sis au 7 Avenue du 15 Octobre Lacagna 1009 Ouardia - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration et présentation des états financiers clos au 31/12/2022 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2022 ;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2022 ;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

7. Nominations des administrateurs;

8. Informations concernant les déclarations de fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général;

9. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration pour l'année 2023 ;

10. Nomination du commissaire aux comptes;

11. Délégation des pouvoirs.

2023R00627SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du lundi 24 avril 2023 à 11H30

SOCIETE SINEW

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 dinars

Siège social : 7 Avenue du 15 Octobre Lacagna Ouardia 1009 Tunis

Identifiant Unique : N°1078806N

Messieurs les Actionnaires de la société SINEW sont invités à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 24 avril 2023 à 11H30, au siège de la Société sise au 7 Avenue du 15 Octobre Lacagna 1009 Ouardia - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen de la situation de la Société conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2023R00628SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Al-Baraka Immobilière

S.A au capital de 3.342.100 Dinars

Siège social : Résidence Araucaria, Avenue Feuille d'érable - cité les Pins - Les Berges du Lac 1053 Tunis

MF : 036058M/P/M/000

RC : B136621999

Messieurs les actionnaires de la Société Al Baraka Immobilière, sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, le mercredi 26 avril 2023 à 13h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

2) Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

3) Quitus aux administrateurs.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2022.

5) Nomination des membres du Conseil d'administration.

6) Renouvellement de la nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2023/2024/2025

7) Questions diverses

8) Approbation des résolutions.

2023R00630SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire le mardi, 18 avril 2023

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Société anonyme

Au capital de 25.000.000 DT

16 avenue Jean Jaurès - Tunis

MF : 381878SAM000

Sur décision du Conseil d'Administration du 16 mars 2023, messieurs les actionnaires de la COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui sera tenue à l'institut arabe des chefs d'entreprises (IACE), les Berges du Lac, Tunis, le Mardi, 18 avril 2023 à 12 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Augmentation du capital ;

2) Modification de l'article 6 des statuts;

3) Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant au moins une action ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

2023R00647SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le mardi, 18 avril 2023

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Société anonyme

Au capital de 25.000.000 DT

16 avenue Jean Jaurès - Tunis

MF : 381878SAM000

Sur décision du Conseil d'Administration du 16 mars 2023, messieurs les actionnaires de la COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue à l'institut arabe des chefs d'entreprises (IACE), les Berges du Lac, Tunis, le mardi, 18 avril 2023 à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers individuels de l'exercice 2022 ;

2) Approbation des conventions et opérations spéciales de l'exercice 2022 ;

3) Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2022 ;

4) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022 ;

5) Reclassement des comptes de réserves;

6) Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

7) Approbation des montants des jetons de présence relatifs à l'exercice 2022 ;

8) Nomination d'administrateurs ;

9) Nomination d'un commissaire aux comptes;

10) Renouvellement de l'autorisation du Conseil d'Administration à acheter et à revendre les actions de la CIL en bourse et d'en fixer les conditions et les modalités d'exécution;

11) Emission d'Emprunts Obligataires;

12) Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

2023R00648SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Tunisienne des Filtres «MISFAT»

Société anonyme

Au capital de 34.241.500 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Jedeida - 1124

Identifiant Unique et Matricule Fiscal : 0554190A

CNSS : 63.057/07

Les actionnaires de la Société Tunisienne des Filtres -MISFAT -, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de leur société, qui se tiendra le lundi 17 avril 2023 à 14h, à l'Hôtel le Concorde les Berges du Lac, et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital social par l'incorporation du compte spécial d'investissement, en application de l'art 3 de la loi Num 2016-71 et modifications corrélatives des statuts.

2- Pouvoirs pour formalités.

2023R00652SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne des Filtres «MISFAT»

Société anonyme

Au capital de 34.241.500 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Jedeida - 1124

Identifiant Unique et Matricule Fiscal : 0554190A

CNSS : 63.057/07

Les actionnaires de la Société Tunisienne des Filtres -MISFAT -, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de leur société, qui se tiendra le lundi 17 avril 2023 à 12h, à l'Hôtel le Concorde les Berges du lac, et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3- Approbation de la convention signée avec la société Framel.

4- Approbation de la cession la machine de déchargement des filtres développé en interne au profit de la société «SOLAUFIL SAS».

5- Approbation de l'acquisition des matériels industriels et outillages d'exploitation auprès de la société «SOLAUFIL SAS».

6- Autorisation de contracter des crédits bancaires et d'accorder les garanties nécessaires.

7 - Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

8- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

9- Examen et approbation des conventions réglementées prévues par l'art 200 et 475 CSC intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

10- Quitus aux membres du conseil d'administration.

11- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2022.

12- Lecture et approbation du rapport de gestion consolidé établi par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

13- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

14- Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

15- Pouvoirs pour formalités.

2023R00653SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Sté MEDI-Cult SA

Capital de 240.000 DT

1111 Djebel El Ouest Zaghouan

Route de Zaghouan Km 29

RC : B2422412009

MF : 1092247NAM000

Les actionnaires de la société MEDI-Cult sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra au siège de la SICAR INVEST, le 11/4/2023 à 11 heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard dans la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2021.

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021.

3. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2021

4. Approbation des états financiers et des conventions réglementées de l'exercice 2021

5. Affectation de résultat de l'exercice 2021

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration

7. Jetons de présence

8. Pouvoir pour formalité

9. Questions diverses.

2023R00654SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «POLYMEDICAL» S.A

«CLINIQUE DE L'ESPOIR»

Siège social : Rue 7301 n°43 Menzah 9 B Tunis

Registre de commerce : B142132003

Matricule fiscal : 849034Z/A/M/000

Numéro d'affiliation à la CNSS : 00265399-07

Messieurs les actionnaires de la société Polymedical S.A «Clinique de l'Espoir», sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire annuelle le samedi 8 avril 2023 à dix heures au siège social en vu de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2021

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2021.

3. Approbations des états financiers de l'exercice 2021.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2021

5. Approbations des conventions réglementées

6. Quitus aux administrateurs.

7. Pouvoirs pour formalités.

8. Questions diverses.

Cette annonce est considérée comme convocation officielle aux actionnaires

Les documents relatifs à l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la clinique de l'espoir : 43 rue 7301 - Menzeh 9 B - Tunis

- Les statuts de la société

- Les états financiers de l'exercice 2021

- Le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée

- Les rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2021

- L'inventaire physique des biens de la société

- La liste des actionnaires.

2023R00662SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV-BNA

Société d'investissement à capital variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant

Promulgation du code des organismes de placement collectif

JORT n°117 du 07/12/1993 - Visa de la BVMT n°39/97 du 02/12/93

Siège Social : C/O BNA, Rue Mohamed V Tunis

Messieurs, les actionnaires de SICAV-BNA sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 02 Mai 2023 à 9H à la BANQUE NATIONALE AGRICOLE - Rue Mohamed V - 1002 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022,

- Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2022,

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers arrêtés au 31-12-2022,

- Approbation des conventions et des opérations prévues à l'article 200 et suivants et à l'article 475 du code des Sociétés Commerciales,

- Quitus aux Administrateurs,

- Affectation des résultats,

- Fixation du montant des Jetons de Présence au titre de l'exercice 2023.

2023R00672SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

Société d'investissement à capital variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant Promulgation du code des organismes de placement collectif

JORT n°110 du 04-10-1996 - Visa n°96/276 du 17/12/96

Siège social : C/O BNA, Rue Mohamed V Tunis

Messieurs, les actionnaires de PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le mardi 02 mai 2023 à 10 H à la BANQUE NATIONALE AGRICOLE - Rue Mohamed V - 1002 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022,

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers arrêtés au 31-12-2022,

- Approbation des conventions et des opérations prévues à l'article 200 et suivants et à l'article 475 du code des Sociétés Commerciales,

- Quitus aux administrateurs,

- Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration,

- Affectation des résultats,

- Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2023.

2023R00673SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AMEN PREMIERE SICAV

Société d'Investissement à capital variable

Siège social : AMEN BANK Av. Med V - 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration d'AMEN PREMIERE SICAV invite les Actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 avril 2023 à 9 heures, au siège d'Amen Invest, Immeuble AMEN BANK Tour «C» Avenue Mohamed V - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 ;

2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022 ;

3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;

4/ Approbation des conventions réglementées ;

5/ Quitus aux Administrateurs ;

6/ Affectation du résultat de l'exercice 2022,

7/ Nomination et renouvellement de mandats d'administrateurs ;

8/ Fixation des jetons de présence ;

9/ Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général;

10/ Pouvoirs en vue des formalités.

2023R00675SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Amen Alliance Sicav

Société d'Investissement à capital variable

Siège social : AMEN BANK Av. Med V - 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de AMEN ALLIANCE SICAV invite les Actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 Avril 2023 à 11H, au siège d'Amen Invest, Immeuble AMEN BANK Tour «C» avenue Mohamed V- 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 ;

2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022 ;

3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;

4/ Approbation des conventions réglementées ;

5/ Quitus aux Administrateurs ;

6/ Affectation du résultat de l'exercice 2022;

7/ Nominations et renouvellements de mandats d'Administrateurs ;

8/ Fixation des jetons de présence ;

9/ Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général;

10/ Pouvoirs en vue des formalités.

2023R00677SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV AMEN

Société d'Investissement à capital variable

Siège social : AMEN BANK Av. Med V - 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de SICAV AMEN invite les Actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 avril 2023 à 10H, au siège d'Amen Invest, Immeuble AMEN BANK Tour «C» avenue Mohamed V - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022;

2/ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022 ;

3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;

4/ Approbation des conventions réglementées ;

5/ Quitus aux Administrateurs ;

6/ Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

7/ Nomination et renouvellement de mandats d'administrateurs ;

8/ Fixation des jetons de présence ;

9/ Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général;

10/ Pouvoirs en vue des formalités.

2023R00679SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Exercice 2022 du 28 avril 2023 à 12H

Amen Trésor SICAV

Société d'investissement à capital variable

Régie par le code des OPC Promulgué par la loi n°2001-83 du 24/07/01

Agrément du CMF N° 05-2005 du 16/02/2005

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Sicav Amen Trésor du 28 avril 2023 à 12H au siège d'Amen Invest, Tour C Immeuble Amen Bank, Av Mohamed V, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022;

2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022 ;

3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;

4/ Approbation des conventions réglementées;

5/ Quitus aux Administrateurs ;

6/ Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

7/ Nomination et renouvellement de mandats d'administrateurs;

8/ Fixation des jetons de présence;

9/ Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général;

10/ Pouvoirs en vue des formalités.

2023R00681SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMAR INVESTISSEMENT

S.A. au capital de 150.000 dinars

Siège social : Immeuble COMAR, av. H. Bourguiba - 1001 Tunis

Messieurs les Actionnaires de COMAR INVESTISSEMENT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 14 avril 2023 à 13h au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société durant l'exercice 2022 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au 31/12/2022 ;

3. Approbation, s'il y a lieu, des états financiers relatifs à l'exercice 2022 ;

4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

5. Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales ;

6. Déclarations des fonctions occupées par les dirigeants (articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales) ;

7. Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

8. Nomination d'Administrateurs;

9. Nomination d'un Commissaire aux comptes;

10. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2023 ;

11. Pouvoirs pour formalités.

2023R00695SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2023

ARAB TUNISIAN BANK

Société anonyme

Au capital de 128.000.000 DT

Siège social à Tunis 9, rue Hédi Nouira

Identifiant Unique au RNE : 0014161 Q

Matricule fiscal : 14161/Q/P/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN BANK sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2022 qui se tiendra le Mardi 18 avril 2023 à 11H : 30 à l'Hôtel «The Residence Gammarth», Tunis.

Et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;

2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;

4. Approbation de la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

5. Fixation du montant des jetons de présence ;

6. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022 ;

7. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;

8. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du Groupe ATB arrêtés au 31 décembre 2022 ;

9. Approbation des états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31 décembre

10. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires, pendant les délais légaux, au siège social de la banque.

Le Bulletin de vote et l'Acte de mandat spécial sont mis dans les mêmes conditions à la disposition des actionnaires souhaitant voter par correspondance ou se faire représenter

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2023R00704SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ALIMENTAIRE DU SUD

«S. A. S»

Société anonyme

Au capital de 24.000.000 DT

Siège social : Z.I Ariana -Tunis

Usine : Z.I Poudrière 1 - Sfax

RNE : 0011208A

Messieurs les actionnaires de la Société Alimentaire du Sud sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 24 avril 2023, à partir de 11 H 30 au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2022.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2022 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Questions diverses.

2023400658SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LES GRANDS MOULINS DU SUD «GMS»

S.A. au capital de 40.000.000 dinars

Siège social : Z.I Poudrière 1 Sfax

RNE : 0003836C

Messieurs les actionnaires DES GRANDS MOULINS DU SUD «GMS» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le lundi 24 avril 2023, à 11 H aux Bureaux de la société à la Z.I Ariana Charguia II Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2022

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2022 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Nomination de commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2023400659SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'Investissement à capital variable de catégorie mixte

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0492573T

Siège social : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis

Les actionnaires de SICAV L'INVESTISSEUR sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 19 avril 2023 à 11 heures du matin, à l'Immeuble de la Société Tunisienne de Banque - 1er étage, Cité des Sciences, 34, rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2022

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

3. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022

Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022

6. Affectation des résultats de l'exercice 2022

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2023400664SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à capital Variable de catégorie obligataire

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 1488119C

Siège social : Immeuble STB - 34, Rue Hédi Karray - Cité des Sciences - 1082 El Menzah IV

Les actionnaires de SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 19 avril 2023 à 10 heures du matin, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque (salle de conférence), Cité des sciences, 34 Rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2022

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

3. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022

4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022

6. Affectation des résultats de l'exercice 2022

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Renouvellement des mandats d'administrateurs

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2023400665SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV AVENIR

Société d'Investissement à capital variable de catégorie mixte

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0438803G

Siège social : 34, rue Hédi Karray 1082 El Menzah IV

Les actionnaires de SICAV AVENIR sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 18 avril 2023 à 11 heures du matin, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque - 1er étage, Cité des Sciences, 34, rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2022

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

3. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022

4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022

6. Affectation des résultats de l'exercice 2022

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2023400666SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV L'EPARGNANT

Société d'Investissement à capital variable de catégorie obligataire

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0587518J

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 - Tunis

Les actionnaires de SICAV L'EPARGNANT sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 18 avril 2023 à 10 heures du matin, à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque (salle de conférence), Cité des sciences, 34 Rue Hédi Karray - El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2022

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

3. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022

4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022

6. Affectation des résultats de l'exercice 2022

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Renouvellement du mandat d'un administrateur

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2023400667SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis au public

Concernant un titre de propriété égaré

Monsieur Soufien Misrati déclare posséder une parcelle de terre objet d'un titre foncier n°100125 Sfax et d'un titre de propriété n°67486/02 sise à la route de l'Aéroport elhajeb Sfax d'une superficie de 18a 80 ca.

Le propriétaire désire extraire un deuxième exemplaire conforme à l'original du titre de propriété pour remplacer le titre égaré.

Toute personne ayant une opposition; doit l'exprimer auprès du notaire à Sfax Maître Fatma Dammak ; dans un délai ne dépassant pas 30 jours à partir de cette insertion.

2023X00378DIVD2

Avis

Madame Lobna Bent Chathli Ben Ali Dagdoug déclare que son titre de propriété d'un terrain d'une superficie de 476 m² sise sur la route de Teniour km 09 a disparu. Elle veut extraire un autre titre. Toutes oppositions doivent être au bureau de notaire Ketata Moncef sise place 05 décembre N°14 Sfax Médina dans un délai de 30 j de ce jour.

2023X00381DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Il est porté à la connaissance du public que Mr Imed Ben Halima et son épouse Samira Samet ont perdu leurs titre de propriété d'un terrain de superficie de 450m² sise à rue de l'aérodrome km 8 Sfax extrait du titre F n°57813 Sfax acte notarié daté du 19/6/1994 dressé par les notaires Chahir Hachicha et Moncef bouaziz et ils veulent faire une copie tenant lieu et place de l'original par l'intermédiaire des deux notaires Chahir Hachicha et Moncef Bouaziz et chaque opposant doit se manifester dans un délai de 30 jours à leur bureau sise à rue des notaires Sfax.

2023X00382DIVD2

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(POS)

Société d'investissement à capital variable
Loi 83-2001 du 24/07/2001
JORT n°110 du 04/10/1996
MF : 0578515E/ AM000

BILAN

(Montants exprimés en dinars)		Notes	31 Décembre 2022	31 Décembre 2021
ACTIF	**Portefeuille-titres :**	**4**	**170 187 173**	**190 628 457**
	- Obligations		128 216 685	116 901 376
	- BTA		34 222 975	66 250 189
	- Titres OPCVM		7 747 513	7 476 892
	Placements monétaires et disponibilités :	**5**	**53 318 545**	**114 429 822**
	- Placement monétaires		15 781 548	19 956 668
	- Placements à terme		37 405 656	94 112 735
	- Disponibilités		131 341	360 419
	Créances d'exploitation :	**7**	**238 882**	**2 368**
	- Intérêts à recevoir		237 620	2 368
	- Autres créances d'exploitation		1 262	-
	TOTAL ACTIF		**223 744 600**	**305 060 647**
PASSIF	Opérateurs créditeurs	**8**	472 535	721 351
	Autres créditeurs divers	**9**	204 908	162 931
	Total Passif		**677 443**	**884 282**
ACTIF NET	**Capital**	**10**	**210 826 015**	**288 835 872**
	Sommes distribuables :		**12 241 142**	**15 340 493**
	- Sommes distribuables de l'exercice	**11**	12 239 435	15 338 875
	- Report à nouveau		1 707	1 618
	Actif Net		**223 067 157**	**304 176 365**
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**223 744 600**	**305 060 647**

Les États Financiers dans leur intégralité sont publiés au bulletin officiel du CMF

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(POS)

Société d'investissement à capital variable
Loi 83-2001 du 24/07/2001
JORT n°110 du 04/10/1996
MF : 0578515E/ AM000

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)	Notes	Exercice clos le 31 Décembre 2022	Exercice clos le 31 Décembre 2021
Revenus du portefeuille-titres :	**12**	**11 217 269**	**10 200 406**
- Revenus des obligations		8 337 041	6 676 374
- Revenus des BTA		2 651 500	3 292 608
- Revenus de titres OPCVM		228 728	231 424
Revenus des placements monétaires	**13**	1 029 025	3 453 662
Revenus des placements à terme	**14**	5 482 200	7 140 442
Total des revenus des placements		**17 728 494**	**20 794 510**
Charges de gestion des placements	**15**	(2 127 023)	(2 677 155)
Revenus nets des placements		**15 601 471**	**18 117 355**
Autres charges d'exploitation	**16**	(422 394)	(488 238)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**15 179 077**	**17 629 117**
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 939 642)	(2 290 242)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		**12 239 435**	**15 338 875**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 939 642	2 290 242
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-433 925	398 514
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		875 625	52 360
Frais de négociation de titres		(4)	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		**15 620 773**	**18 079 991**

Les États Financiers dans leur intégralité sont publiés au bulletin officiel du CMF

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(POS)

Société d'investissement à capital variable
Loi 83-2001 du 24/07/2001
JORT n°110 du 04/10/1996
MF : 0578515E/ AM000

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

		Exercice clos le 31 Décembre 2022	Exercice clos le 31 Décembre 2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	15 179 077	17 629 117
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(433 925)	398 514
	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	875 625	52 360
	Frais de négociation de titres	(4)	-
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	(12 051 542)	(13 699 709)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	***Souscriptions :***		
	• Capital au nominal	230 085 600	556 942 900
	- Régularisation des sommes non distribuables	2 758 333	5 840 079
	- Régularisation des sommes distribuables	9 890 759	24 096 216
	Rachats :		
	• Capital au nominal	(307 593 400)	(545 630 900)
	- Régularisation des sommes non distribuables	(3 702 086)	(5 772 933)
	- Régularisation des sommes distribuables	(16 117 645)	(27 162 957)
	VARIATION DE L'ACTIF NET	**(81 109 208)**	**12 692 687**
ACTIF NET	En début de l'exercice	304 176 365	291 483 678
	En fin de l'exercice	223 067 157	304 176 365
NOMBRE D'ACTIONS	En début de l'exercice	2 856 385	2 743 265
	En fin de l'exercice	2 081 307	2 856 385
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de l'exercice	106,489	106,254
	En fin de l'exercice	107,176	106,489
	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISÉ	**5,69%**	**5,19%**

Les États Financiers dans leur intégralité sont publiés au bulletin officiel du CMF

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(POS)
Société d'investissement à capital variable
Loi 83-2001 du 24/07/2001
JORT n°110 du 04/10/1996
MF : 0578515E/ AM000

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

4.1. Composition du portefeuille-titres

Cette rubrique totalise 170 187 173 DT au 31 décembre 2022, contre 190 628 457 DT au 31 décembre 2021, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2022	% actif net	% actif
I- Obligations de sociétés :			**68 933 405**	**(86 398)**	**2 796 580**	**-**	**71 643 587**	**32,12%**	**32,02%**
TN0003400322	AB 2008/15A	10 000	66 620	-	2 136	-	68 756	0,03%	0,03%
TN0003400330	AB 2008/20A	30 000	900 000	-	31 080	-	931 080	0,42%	0,42%
TN0003400355	AB 2009/15A	60 000	797 400	-	12 288	-	809 688	0,36%	0,36%
TN0003400405	AB 2010	30 000	598 877	-	12 192	-	611 069	0,27%	0,27%
TN0003400660	AB SUB 9.2% CAT B 2020-03	70 000	5 600 000	-	364 728	-	5 964 728	2,67%	2,67%
TN0003400686	AB SUB TMM+2.7% CAT A 2021-01	20 000	2 000 000	-	101 360	-	2 101 360	0,94%	0,94%
TN0003400694	AB SUB TMM+2.8% CAT B 2021-01	10 000	900 000	-	46 096	-	946 096	0,42%	0,42%
TN0003400538	AMEN BANK 2016-1 7ANS	10 000	200 000	-	1 344	-	201 344	0,09%	0,09%
TN0003600509	ATB 2007/1	50 000	2 000 000	-	84 280	-	2 084 280	0,93%	0,93%
TN0004700654	ATL 2015-2	20 000	400 000	-	21 056	-	421 056	0,19%	0,19%
TN0004700670	ATL 2016-1	10 000	200 000	-	6 384	-	206 384	0,09%	0,09%
TN0004700746	ATL 2017- 2 7A 7.95% CAT C	30 000	1 800 000	-	95 664	-	1 895 664	0,85%	0,85%
TN0004700712	ATL 2017 SUB 7A 7.9%	20 000	800 000	-	10 672	-	810 672	0,36%	0,36%
TN0004700704	ATL 2017-1 7A 7.8%	50 000	2 000 000	-	99 840	-	2 099 840	0,94%	0,94%
TN0004700753	ATL 2018-1 5A 8.3%	30 000	600 000	-	18 336	-	618 336	0,28%	0,28%

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(POS)
Société d'investissement à capital variable
Loi 83-2001 du 24/07/2001
JORT n°110 du 04/10/1996
MF : 0578515E/ AM000

Suite 1 Note N°4

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2022	% actif net	% actif
TN0004700811	ATL 2020-1 5A 10.3%	40 000	2 400 000	-	41 728	-	2 441 728	1,09%	1,09%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 5A 9.6%	15 000	1 500 000	-	111 408	-	1 611 408	0,72%	0,72%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 7ANS 10.30 %	20 000	2 000 000	-	34 320	-	2 034 320	0,91%	0,91%
TN0006610554	ATT LEAS 2020-1 SUB CA 10,25%	25 000	1 500 000	-	11 800	-	1 511 800	0,68%	0,68%
TN0001900836	BH 2009	25 895	396 194	-	62	-	396 256	0,18%	0,18%
TN0PID0RGAE6	BH SUB2021-2 CAT C 7ANS 9.1%	30 000	3 000 000	-	44 280	-	3 044 280	1,36%	1,36%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB CAT D 9.2% 2022-1	30 000	3 000 000	-	128 256	-	3 128 256	1,40%	1,40%
TNG0JL1IIN67	BIAT SUB CAT D TMM+3% 2022-1	30 000	3 000 000	-	135 216	-	3 135 216	1,41%	1,40%
TN0003100674	BNA SUB 2009	50 000	664 500	-	21 160	-	685 660	0,31%	0,31%
TN0003100765	BNA SUB 2018 CAT A TMM+2%	20 000	440 000	(32 036)	10 976	-	418 940	0,19%	0,19%
TN0003100773	BNA SUB 2018-1 CAT B 8.5%	100 000	6 000 000	-	160 960	-	6 160 960	2,76%	2,75%
TN0001300607	BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	400 000	-	5 440	-	405 440	0,18%	0,18%
TN0001300623	BTE 2011 CAT B 20 ANS	25 000	1 250 000	-	55 820	-	1 305 820	0,59%	0,58%
TN0001300680	BTE 2019-1 11.5% C B 7 ANS	15 000	1 600 503	(37 965)	134 592	-	1 697 130	0,76%	0,76%
TN0004620134	BTK 2009	10 703	213 657	-	10 849	-	224 506	0,10%	0,10%
TN0007310295	HL 2015-2 CAT B 7 ANS	20 400	408 000	-	19 584	-	427 584	0,19%	0,19%
TN0007310337	HL 2016-2 CAT B 7 ANS	15 000	300 000	-	1 752	-	301 752	0,14%	0,13%
TN0007310360	HL 2017-1 CAT B 7.85%	20 000	800 000	-	44 736	-	844 736	0,38%	0,38%
TN0007310410	HL 2017-2 CAT B 7.85%	20 000	800 000	-	24 080	-	824 080	0,37%	0,37%
TN0007310444	HL 2017-3 CAT B 8.25%	20 000	1 200 000	-	73 776	-	1 273 776	0,57%	0,57%

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(POS)
Société d'investissement à capital variable
Loi 83-2001 du 24/07/2001
JORT n°110 du 04/10/1996
MF : 0578515E/ AM000

Suite 2 Note N°4

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2022	% actif net	% actif
TN0007310451	HL 2018-1	10 000	200 000	-	7 928	-	207 928	0,09%	0,09%
TN0007310543	HL 2020-2 CAT B 5ANS 10.6%	10 000	600 000	-	6 832	-	606 832	0,27%	0,27%
TN0006720130	MODERN LEASING SUB 2018-1	20 000	1 200 000	-	53 376	-	1 253 376	0,56%	0,56%
TNL6Z2LXMEP5	STB SUB 2021 CAT D 9.35%	50 000	5 000 000	-	343 280	-	5 343 280	2,40%	2,39%
TN0002600997	STB 2008-16A/1	12 500	156 250	-	6 490	-	162 740	0,07%	0,07%
TN0002601003	STB 2008-20A/1	40 000	1 200 000	-	51 328	-	1 251 328	0,56%	0,56%
TN0002601011	STB 2008-25A/1	70 000	3 080 000	-	135 688	-	3 215 688	1,44%	1,44%
TN0002601045	STB 2010/1 5.3%	75 000	1 497 000	-	49 380	-	1 546 380	0,69%	0,69%
TN0002101939	TL 2016 SUB CAT B 7ANS	18 700	748 000	-	39 375	-	787 375	0,35%	0,35%
TN0002101962	TL 2017-1 CAT B 7.8%	10 000	400 000	-	14 224	-	414 224	0,19%	0,19%
TN0002102101	TLF 2019-1 11.4% 5 ANS CAT A	6 000	266 404	(16 397)	11 213	-	261 220	0,12%	0,12%
TN0003900248	UIB 2009 CAT C	100 000	3 500 000	-	75 360	-	3 575 360	1,60%	1,60%
TN0003900263	UIB 2011-1	30 000	1 350 000	-	23 856	-	1 373 856	0,62%	0,61%

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(POS)

Société d'investissement à capital variable
Loi 83-2001 du 24/07/2001
JORT n°110 du 04/10/1996
MF : 0578515E/ AM000

Suite 3 Note N°4

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2022	% actif net	% actif
II- Titres émis par l'État :			**86 364 400**	**1 375 454**	**3 056 219**	**-**	**90 796 073**	**40,70%**	**40,58%**
• **Obligations**			**54 829 518**	**3 238**	**1 740 342**	**-**	**56 573 098**	**25,36%**	**25,28%**
TN0008000838	- Emprunt national 2021 T1 CAT B	100 000	10 000 000	-	354 880	-	10 354 880	4,64%	4,63%
TN0008000895	- Emprunt national 2021 T2 CAT B	170 000	17 000 000	-	419 696	-	17 419 696	7,81%	7,79%
TN0008000903	- Emprunt national 2021 T2 CAT C	400	384 000	604	9 988	-	394 591	0,18%	0,18%
TNSQHXZ8T348	- Emprunt national 2021 T3 CAT B TV	45 000	4 500 000	-	41 040	-	4 541 040	2,04%	2,03%
TNLEGO8CKWX3	- Emprunt national 2022 T1 CAT A TF	46 273	445 518	2 634	25 799	-	473 951	0,21%	0,21%
TN0OU20VQYS5	- Emprunt national 2022 T1 CAT B TV	80 000	8 000 000	-	466 176	-	8 466 176	3,80%	3,78%
TNBLRFH96SL4	- Emprunt national 2022 T2 CAT B TF	55 000	5 500 000	-	225 412	-	5 725 412	2,57%	2,56%
TNRGVSC8DE36	- Emprunt national 2022 T3 CAT B TF	90 000	9 000 000	-	197 352	-	9 197 352	4,12%	4,11%
• **BTA (*)**			**31 534 882**	**1 372 216**	**1 315 877**	**-**	**34 222 975**	**15,34%**	**15,30%**
TN0008000606	- BTA 6,70% - 04/2028 (12 ans)	34 071	31 534 882	1 372 216	1 315 877	-	34 222 975	15,34%	15,30%
III- Titres des OPCVM :			**6 939 014**	-	-	**808 499**	**7 747 513**	**3,47%**	**3,46%**
TNT3NVORPU09	• FCP BNA CAPITALISATION	1 000	164 629	-	-	22 162	186 791	0,08%	0,08%
TNBICI0E13Y6	• FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	10 506	1 000 087	-	-	114 620	1 114 708	0,50%	0,50%
TN9LYNLKMSY6	• SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	12 449	1 352 136	-	-	534 697	1 886 833	0,85%	0,84%
TN0001800556	• SICAV TRÉSOR	30 424	3 051 527	-	-	121 088	3 172 615	1,42%	1,42%
TNINHI8G9MJ0	• FCP PROGRÈS	91 000	1 370 635	-	-	15 932	1 386 567	0,62%	0,62%
	Total en DT		**162 236 819**	**1 289 056**	**5 852 799**	**808 499**	**170 187 173**	**76,29%**	**76,06%**

2023R00633BCFA5

SICAV BNA

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE
LOI 83-2001 du 24-07-2001
JORT N°117 du 07/12/1993 - MF :0447387N NM000

SICAV BNA
BILAN
Au 31 Décembre 2022
(Montants exprimés en dinars)

Notes		31 décembre 2022	31 décembre 2021
ACTIF			
***Portefeuille*-titres**	**3.1**	**2 079 789**	**1 972 811**
Actions et droits rattachés		1 980 148	1 873 792
Titres OPCVM		99 641	99 019
Placements monétaires et disponibilités		**470 243**	**326 474**
Placements à terme	**3.2**	419 205	325 317
Disponibilités		51 038	1 157
Débiteurs divers		-	**27**
		2 550 032	**2 299 312**
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	**3.3**	9 199	8 385
Autres créditeurs divers	**3.4**	38 219	25 779
Total passif		**47 418**	**34 164**
ACTIF NET			
Capital		**2 426 403**	**2 222 004**
Capital en nominal	**3.5**	***2 349 800***	***2 320 800***
Capital début de période		2 320 800	2 320 800
Émission en nominal		55 000	-
Rachat en nominal		(26 000)	-
SOMMES NON DISTRIBUABLES	**3.6**	***76 603***	***(98 796)***
SOMMES DISTRIBUABLES		**76 211**	**43 144**
Sommes distribuables de la période	**3.7**	76 189	43 122
Sommes distribuables de l'exercice clos		-	-
Report à nouveau		22	22
ACTIF NET		**2 502 614**	**2 265 148**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**2 550 032**	**2 299 312**

SICAV BNA

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE
LOI 83-2001 du 24-07-2001
JORT N°117 du 07/12/1993 - MF :0447387N NM000

SICAV BNA			
ETAT DE RESULTAT			
Au 31 Décembre 2022			
(Montants exprimés en dinars)			
	Notes	**Du 01/01/2022 au 31/12/2022**	**Du 01/01/2021 au 31/12/2021**
Revenus du portefeuille-titres	**4.1**	138 352	107 135
- Dividendes des actions		133 358	102 228
- Revenus des titres OPCVM		4 994	4 907
Revenus des placements monétaires	**4.2**	26 103	21 762
Total des revenus des placements		**164 455**	**128 897**
Charges de gestion des placements	**4.3**	(34 427)	(31 878)
Revenus nets des placements		**130 028**	**97 019**
Autres charges d'exploitation	**4.4**	(56 131)	(53 897)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**73 897**	**43 122**
Régularisation du résultat d'exploitation		2 292	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		**76 189**	**43 122**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		**(2 292)**	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		83 799	93 689
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		89 043	8 668
Frais de négociation de titres		(1 465)	(776)
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE		**171 377**	**101 581**
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		**245 274**	**144 703**

SICAV BNA

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE
LOI 83-2001 du 24-07-2001
JORT N°117 du 07/12/1993 - MF :0447387N NM000

SICAV BNA		
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		
Au 31 Décembre 2022		
(Montants exprimés en dinars)		
	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	**Du 01/01/2021 au 31/12/2021**
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	**245 274**	**144 703**
Résultat d'exploitation	73 897	43 122
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	83 799	93 689
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	89 043	8 668
Frais de négociation de titres	(1 465)	(776)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	**(43 122)**	**(10 258)**
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**35 314**	-
Souscriptions :	**60 047**	**-**
- Capital	55 000	-
- Régularisation des sommes non distribuables	2 947	-
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	2 100	-
Rachats :	**(24 733)**	**-**
- Capital	(26 000)	-
- Régularisation des sommes non distribuables	1 075	-
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	192	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	237 466	134 445
ACTIF NET		
En début de période	2 265 148	2 130 703
En fin de période	2 502 614	2 265 148
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	23 208	23 208
En fin de période	23 498	23 208
VALEUR LIQUIDATIVE		
En début de période	**97,602**	**91,808**
En fin de période	**106,503**	**97,602**
TAUX DE RENDEMENT	**11,02%**	**6,79%**

SICAV BNA

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE
LOI 83-2001 du 24-07-2001
JORT N°117 du 07/12/1993 - MF :0447387N NM000

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Code ISIN	Nombre De titres	Prix D'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de L'actif net	% du capital De l'émetteur
Actions cotées :			**1 675 156**	**1 980 139**	**79,12%**	
ARTES	TN0007300015	7 000	51 138	36 365	1,45%	0,02%
ATL	TN0004700100	49 975	138 881	149 825	5,99%	0,20%
ATTIJ BANK	TN0001600154	4 000	136 600	147 892	5,91%	0,01%
BNA	TN0003100609	7 000	79 309	61 474	2,46%	0,02%
CITYCARS	TN0007550015	500	3 635	5 350	0,21%	-
EURO-CYCLE	TN0007570013	5 550	119 959	141 075	5,64%	0,02%
MAGHREBIA VIE	TNDKJ8O68X14	2 109	12 823	13 076	0,52%	0,03%
MAGHREBIA VIE NS	TNMSXIDXJE02	4 218	25 645	25 645	1,02%	0,06%
ONETECHHOLDING(AA)	TN0007530017	14 520	84 555	100 638	4,02%	0,03%
SAH	TN0007610017	18 050	133 502	163 948	6,55%	0,02%
SFBT	TN0001100254	6 250	41 885	84 150	3,36%	0,01%
SIAME	TN0006590012	22 000	78 960	83 688	3,34%	0,16%
SOTIPAPIER(AA)	TN0007630015	25 320	121 789	161 795	6,47%	0,08%
SOTRAPIL	TN0006660013	15 000	204 576	186 150	7,44%	0,39%
SOTUMAG	TN0006580013	40 000	124 000	202 960	8,11%	0,33%
SOTUVER	TN0006560015	6 117	34 580	53 212	2,13%	0,03%
SOTUVER NG J01/01/2023	TNF8FC5GRVG9	1 112	8 379	8 707	0,35%	0,02%
STA	TNNGTFLC2986	9 000	156 028	221 499	8,85%	0,9%
STAR	TN0006060016	311	46 650	51 050	2,04%	0,01%
TPR	TN0007270010	20 000	72 262	81 640	3,26%	0,04%
Titres OPCVM :			**101 003**	**99 641**	**3,98%**	**-**
Placement obligataire SICAV	TN0003100617	930	101 003	99 641	3,98%	0,033
Droits :			**3**	**9**	**-**	**-**
- ABDA381/27	-	4	1	8	-	-
- TRDA1/15	-	3	2	1	-	-
Total en Dinars			**1 776 162**	**2 079 789**	**83,10%**	

Les États Financiers dans leur intégralité sont publiés au bulletin officiel du CMF

2023R00634BCFA5

Internationale Obligataire Sicav

Bilan arreté au 31 Décembre 2022

(En Dinars)

	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	**135,071,157.720**	**93,476,372.962**
Obligations et valeurs assimilées	131,684,982.000	85,642,531.335
Titres SICAV	3,386,175.720	7,833,841.627
Placements monétaires et disponibilités	**30,096,219.402**	**67,609,863.265**
Placements monétaires	16,230,351.686	31,100,697.098
Disponibilités	13,865,867.716	36,509,166.167
Créances d'exploitation	**2,391.340**	**2,391.340**
TOTAL ACTIF	**165,169,768.462**	**161,088,627.567**
Operateurs créditeurs	**218,529.214**	**198,866.195**
Autres créditeurs divers	**1,119,974.450**	**1,084,960.903**
TOTAL PASSIF	**1,338,503.664**	**1,283,827.098**
Capital	153,946,255.928	150,999,323.282
Sommes distribuables de l'exercice clos	138.666	1,227.479
Sommes distribuables de l'exercice en cours	9,884,870.204	8,804,249.708
ACTIF NET	**163,831,264.798**	**159,804,800.469**
PASSIF ET ACTIF NET	**165,169,768.462**	**161,088,627.567**

Internationale Obligataire Sicav

Etat de résultat arreté au 31 Décembre 2022

(En Dinars)

	Du 01/01 au 31/12/2022	Du 01/01 au 31/12/2021
Revenus du portefeuille-titres	**8,334,382.722**	**4,121,437.580**
Revenus des obligations et valeurs assimilées	8,039,558.962	3,870,772.486
Revenus des titres OPCVM	294,823.760	250,665.094
Revenus des placements monétaires	**2,058,262.798**	**3,744,717.959**
Revenus des prises en pension	**1,082,534.294**	**1,015,066.834**
Total des revenus des placements	**11,475,179.814**	**8,881,222.373**
Charges de gestion	**856,473.315**	**723,303.054**
REVENU NET DES PLACEMENTS	**10,618,706.499**	**8,157,919.319**
Autres charges	**300,063.045**	**205,623.258**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**10,318,643.454**	**7,952,296.061**
Régularisation du résultat d'exploitation	**-433,773.250**	**851,953.647**
SOMMES DISTRIBUABLES	**9,884,870.204**	**8,804,249.708**
Régularisation du résultat d'exploitation	**433,773.250**	**-851,953.647**
Plus ou moins values potentielles	**-310,910.986**	**176,042.520**
Plus ou moins values réalisées	**543,537.646**	**6,511.240**
RESULTAT NET DE LA PERIODE	**10,551,270.114**	**8,134,849.821**

Internationale Obligataire Sicav

Etat de variation de l'actif net arreté au 31 Décembre 2022

(En Dinars)

	Du 01/01 au 31/12/2022	Du 01/01 au 31/12/2021
Variation de l'actif net résultant des opération d'exploitation	**10,551,270.114**	**8,134,849.821**
Résultat d'exploitation	10,318,643.454	7,952,296.061
Variation des plus ou moins values potentielles	-310,910.986	176,042.520
plus ou moins values réalisées sur cession de titres	543,537.646	6,511.240
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	**8,805,376.140**	**4,889,491.740**
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**2,280,570.355**	**26,971,670.739**
Souscriptions	**190,699,122.872**	**177,397,068.978**
Capital	185,753,657.295	170,087,474.689
Régularisation des sommes non distribuables	119,384.843	126,450.210
Régularisation des sommes distribuables	4,826,080.734	7,183,144.079
Rachats	**188,418,552.517**	**150,425,398.239**
Capital	183,015,761.221	141,353,883.479
Régularisation des sommes non distribuables	142,974.931	112,471.479
Régularisation des sommes distribuables	5,259,816.365	8,959,043.281
VARIATION DE L'ACTIF NET	**4,026,464.329**	**30,217,028.820**
ACTIF NET		
En début d'éxercice	159,804,800.469	129,587,771.649
En fin d'éxercice	163,831,264.798	159,804,800.469
NOMBRE D'ACTIONS		
En début d'éxercice	1,464,384	1,185,364
En fin d'éxercice	1,490,936	1,464,384
VALEUR LIQUIDATIVE	**109.884**	**109.128**
TAUX DE RENDEMENT	**6.20%**	**5.62%**

NB: Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2023R00637BCFA5

SICAV AMEN PREMIERE

ETATS FINANCIERS ANNUELS

BILAN

ARRETE AU 31/12/2022

(exprimé en dinars)

ACTIF	*NOTE*	*Au 31/12/2022*	*Au 31/12/2021*
PORTEFEUILLE-TITRES	4.1	**36,721,760.983**	**49,030,687.837**
a-Actions et valeurs assimilées		0.000	0.000
b-Obligations et valeurs assimilées		36,721,760.983	49,030,687.837
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		**9,608,223.159**	**8,535,072.119**
a-Placements monétaires	4.2	1,013,594.937	4,024,103.426
b-Disponibilités	4.3	8,594,628.222	4,510,968.693
AUTRES ACTIFS	4.4	15,303.391	64,353.031
TOTAL ACTIF		**46,345,287.533**	**46,345,287.533**
PASSIF			
DETTES SUR OPERATIONS DE PENSION LIVREES	4.5	**0.000**	**0.000**
OPERATEURS CREDITEURS	4.6	**45,961.909**	**110,284.345**
AUTRES CREDITEURS DIVERS	4.7	**114,356.014**	**114,356.014**
TOTAL PASSIF		**156,265.723**	**224,640.359**
ACTIF NET			
CAPITAL	4.8	**54,868,399.731**	**54,868,399.731**
SOMMES DISTRIBUABLES	4.9	**2,474,728.251**	**2,537,072.897**
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		323.754	553.598
b-Sommes distribuables de la période		2,474,404.497	2,536,519.299
ACTIF NET		**46,189,021.810**	**57,405,472.628**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**46,345,287.533**	**57,630,112.987**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

SICAV AMEN PREMIERE

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETATS DE RESULTATS

ARRETE AU 31/12/2022

(exprimé en dinars)

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Revenus de portefeuille-titres	4.1	**2,591,288.865**	**2,639,960.028**
Revenus des placements monétaires	4.2	**886,138.697**	**1,323,404.397**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**3,477,427.562**	**3,963,364.425**
Intérèts des mises en pension	4.10	0.000	0.000
Charges de gestion des placements	4.11	-470,734.571	-619,602.014
REVENU NET DES PLACEMENTS		**3,006,692.991**	**3,343,762.411**
Autres charges	4.12	-89,254.704	-117,166.811
RESULTAT D'EXPLOITATION		**2,917,438.287**	**3,226,595.600**
Régularisations du résultat d'exploitation		-443,033.790	-690,076.301
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		**2,474,404.497**	**2,536,519.299**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		443,033.790	690,076.301
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-56,493.000	-197,317.055
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-277,760.739	122,451.817
Frais de négociation de titres		0.000	0.000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**2,583,184.548**	**3,151,730.362**

SICAV AMEN PREMIERE

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETATS DE VARIATION DE L ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2022

(exprimé en dinars)

	Du 01/01/2022 *Au 31/12/2022*	*Du 01/01/2021* *Au 31/12/2021*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	**2,583,184.548**	**3,151,730.362**
a-Résultat d'exploitation	2,917,438.287	3,226,595.600
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-56,493.000	-197,317.055
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-277,760.739	122,451.817
d-Frais de négociation de titres	0.000	0.000
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	**-2,099,758.068**	**-2,432,087.552**
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**-11,699,877.298**	**-13,752,373.621**
a-Souscriptions	**137,742,967.013**	**271,407,207.073**
Capital	132,249,235.370	261,370,535.354
Régularisation des sommes non distribuables	-540,189.205	170,354.626
_Régularisation des sommes distribuables	6,033,920.848	9,866,317.093
b-Rachats	**-149,442,844.311**	**-285,159,580.694**
Capital	-143,082,806.072	-274,297,764.142
Régularisation des sommes non distribuables	553,907.474	-147,198.763
Régularisation des sommes distribuables	-6,913,945.713	-10,714,617.789
VARIATION DE L'ACTIF NET	**-11,216,450.818**	**-13,032,730.811**
ACTIF NET		
a-En début de période	**57,405,472.628**	**70,438,203.439**
b-En fin de période	**46,189,021.810**	**57,405,472.628**
NOMBRE D'ACTIONS		
a-En début de période	**564,834**	**697,786**
b-En fin de période	**453,310**	**564,834**
VALEUR LIQUIDATIVE	**101.893**	**101.632**
DIVIDENDES PAR ACTION	**4.491**	
TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	**4.68%**	**4.36%**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

2023R00676BCFA5

Amen Alliance SICAV

ETATS FINANCIERS ANNUELS

BILAN

ARRETE AU 31/12/2022

(exprimé en dinars)

ACTIF	*NOTE*	*Au 31/12/2022*	*Au 31/12/2021*
PORTEFEUILLE-TITRES		**50,048,189**	**43,406,342**
a-Actions et valeurs assimilées		-	-
b-Obligations de sociétés	3-1	17,885,892	18,026,079
c-Emprunt d'Etat	3-2	31,703,935	21,672,824
d-Titres OPCVM	3-3	458,361	3,707,439
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		**18,614,004**	**27,681,603**
a-Placements monétaires	3-4	4,945,577	13,040,358
b-Disponibilités	3-5	13,668,427	14,641,245
CREANCE D'EXPLOITATION	3-6	22,889	73,341
AUTRES ACTIFS			
TOTAL ACTIF		**68,685,081**	**71,161,286**
PASSIF			
PA2-OPERATEURS CREDITEURS	3-7	**165,560**	**171,239**
PA3-AUTRES CREDITEURS DIVERS	3-8	**5,979**	**6,379**
TOTAL PASSIF		**171,538**	**177,618**
ACTIF NET			
CAPITAL	3-9	**64,737,932**	**63,250,077**
SOMMES DISTRIBUABLES	3-10	**3,775,610**	**7,733,590**
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	4,080,566
b-Sommes distribuables de la période		4,814,193	4,261,290
c-Régul résultat distribuable de la période		-1,038,583	-608,266
ACTIF NET		**68,513,542**	**70,983,668**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**68,685,080**	**71,161,286**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

Amen Alliance SICAV

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETATS DE RESULTATS

ARRETE AU 31/12/2022

(exprimé en dinars)

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Revenus de portefeuille-titres	4-1	**3,336,412**	**2,117,185**
a-Dividendes/Titres OPCVM		230,461	269,405
b-Revenus des obligations des sociétés		2,757,551	1,497,937
c-Revenus des emprunts d'Etat (BTA)		348,400	349,843
Revenus des placements monétaires	4-2	**2,528,277**	**3,115,946**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**5,864,689**	**5,233,131**
Intérèts des mises en pension		0	0
Charges de gestion des placements	4-3	-918,208	-876,940
REVENU NET DES PLACEMENTS		**4,946,481**	**4,356,191**
Autres produits		0	0
Autres charges	4-4	-132,288	-94,900
RESULTAT D'EXPLOITATION		**4,814,193**	**4,261,291**
Régularisations du résultat d'exploitation		-1,038,584	-608,266
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		**3,775,610**	**3,653,025**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1,038,584	608,266
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-1,676	-927
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-138,973	-86,523
Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**4,673,544**	**4,173,841**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

Amen Alliance SICAV
ETATS FINANCIERS ANNUELS
ETATS DE VARIATION DE L ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2022
(exprimé en dinars)

	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	*Du 01/01/2021 Au 31/12/2021*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	**4,673,544**	**4,173,841**
a-Résultat d'exploitation	4,814,193	4,261,291
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1,676	-927
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-138,973	-86,523
d-Frais de négociation de titres	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	**0**
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**-7,143,670**	**-22,771,983**
a-Souscriptions	**175,556,463**	**163,286,707**
Capital	161,325,710	150,167,813
Régularisation des sommes non distribuables	8,510,712	9,675,110
Régularisation des sommes distribuables	5,720,041	3,443,784
b-Rachats	**-182,700,132**	**-186,058,690**
Capital	-167,154,669	-170,997,744
Régularisation des sommes non distribuables	-8,786,839	-11,008,896
Régularisation des sommes distribuables	-6,758,624	-4,052,050
VARIATION DE L'ACTIF NET	**-2,470,126**	**-18,598,142**
ACTIF NET		
a-En début de période	70,983,668	89,581,810
b-En fin de période	68,513,542	70,983,668
NOMBRE D'ACTIONS		
a-En début de période	638,000	847,848
b-En fin de période	582,767	638,000
VALEUR LIQUIDATIVE	**117.566**	**111.260**
TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	**5.668%**	**5.302%**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

2023R00678BCFA5

SICAV AMEN

ETATS FINANCIERS ANNUELS

BILAN

ARRETE AU 31/12/2022

(exprimé en dinars)

ACTIF	*NOTE*	*Au 31/12/2022*	*Au 31/12/2021*
PORTEFEUILLE-TITRES	4-1	**15,760,748.389**	**20,212,001.554**
a-Actions et valeurs assimilées		0.000	1,201,261.841
b-Obligations et valeurs assimilées		15,760,748.389	19,010,739.713
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		**5,568,866.022**	**4,233,813.072**
a-Placements monétaires	4-2	1,013,594.937	0.000
b-Disponibilités	4-3	4,555,271.085	4,233,813.072
AUTRES ACTIFS	4-4	1,263.744	27,142.021
TOTAL ACTIF		**21,330,878.155**	**24,472,956.647**
PASSIF			
DETTES SUR OPERATIONS DE PENSION LIVREES		**0.000**	**0.000**
OPERATEURS CREDITEURS	4-5	**42,775.629**	**64,330.249**
AUTRES CREDITEURS DIVERS	4-6	**73,834.301**	**86,716.378**
TOTAL PASSIF		**116,609.930**	**151,046.627**
ACTIF NET			
CAPITAL	4-7	**20,247,719.306**	**23,460,236.197**
SOMMES CAPITALISABLES	4-8	**966,548.919**	**1,759,286.000**
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		0.000	0.000
b-Sommes distribuables de la période		966,548.919	861,673.823
ACTIF NET		**21,214,268.225**	**24,321,910.020**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**21,330,878.155**	**24,472,956.647**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

SICAV AMEN

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETATS DE RESULTATS

ARRETE AU 31/12/2022

(exprimé en dinars)

	NOTE	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Revenus de portefeuille-titres	4-1	**872,982.007**	**1,015,291.723**
Revenus des placements monétaires	4-2	**416,376.246**	**358,790.517**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**1,289,358.253**	**1,374,082.240**
Intérèts des mises en pension		0.000	0.000
Charges de gestion des placements	4-9	-193,132.342	-257,348.686
REVENU NET DES PLACEMENTS		**1,096,225.911**	**1,116,733.554**
			0.000
Autres charges	4-10	-53,394.733	-56,014.794
RESULTAT D'EXPLOITATION		**1,042,831.178**	**1,060,718.760**
Régularisations du résultat d'exploitation		-76,282.259	-199,044.937
SOMMES CAPITALISABLE DE LA PERIODE		**966,548.919**	**861,673.823**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		76,282.259	199,044.937
_Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-366.489	364.471
_Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		13,980.927	10,888.949
_Frais de négociation de titres		0.000	0.000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**1,056,445.616**	**1,071,972.180**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

SICAV AMEN

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETATS DE VARIATION DE L ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2022

(exprimé en dinars)

	Du 01/01/2022 *Au 31/12/2022*	*Du 01/01/2021* *Au 31/12/2021*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	**1,056,445.616**	**1,071,972.180**
a-Résultat d'exploitation	1,042,831.178	1,060,718.760
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-366.489	364.471
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13,980.927	10,888.949
d-Frais de négociation de titres	0.000	0.000
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	**0.000**	**0.000**
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**-4,164,087.411**	**-14,667,066.314**
a-Souscriptions	**43,050,632.738**	**228,785,571.617**
Capital	40,620,573.472	215,422,607.555
Régularisation des sommes non distribuables	1,501,102.417	9,356,154.128
Régularisation des sommes distribuables	928,956.849	4,006,809.934
b-Rachats	**-47,214,720.149**	**-243,452,637.931**
Capital	-44,563,087.570	-229,288,046.928
Régularisation des sommes non distribuables	-1,646,393.471	-9,958,736.132
Régularisation des sommes distribuables	-1,005,239.108	-4,205,854.871
VARIATION DE L'ACTIF NET	**-3,107,641.795**	**-13,595,094.134**
ACTIF NET		
a-En début de période	**24,321,910.020**	**37,917,004.154**
b-En fin de période	**21,214,268.225**	**24,321,910.020**
NOMBRE D'ACTIONS		
a-En début de période	**501,648**	**811,092**
b-En fin de période	**417,345**	**501,648**
VALEUR LIQUIDATIVE	**50.831**	**48.484**
TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	**4.84%**	**3.71%**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

2023R00680BCFA5

AMEN TRESOR SICAV

ETATS FINANCIERS ANNUELS

BILAN

ARRETE AU 31/12/2022

(exprimé en dinars)

ACTIF	***NOTE***	***Au 31/12/2022***	***Au 31/12/2021***
PORTEFEUILLE-TITRES		**28,804,947**	**30,274,376**
a-Actions et valeurs assimilées	3-1	600,829	2,500,080
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	28,204,118	27,774,296
c-Titres donnés en pension			
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		**29,615,903**	**19,835,995**
a-Placements monétaires	3-2	16,437,956	9,582,631
b-Disponibilités	3-3	13,177,947	10,253,364
AUTRES ACTIFS	3-4	16,991	28,226
TOTAL ACTIF		**58,437,841**	**50,138,597**
PASSIF			
DETTES SUR OPERATIONS DE PENSION LIVREES		0	0
OPERATEURS CREDITEURS	3-5	35,426	31,420
AUTRES CREDITEURS DIVERS	3-6	18,711	36,900
TOTAL PASSIF		**54,138**	**68,320**
ACTIF NET			
CAPITAL	3-7	**55,166,273**	**47,555,066**
SOMMES DISTRIBUABLES	3-8	**3,217,430.456**	**2,515,211**
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		331	185
b-Sommes distribuables de la période		3,217,099	2,515,026
ACTIF NET		**58,383,703**	**50,070,277**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**58,437,841**	**50,138,597**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

AMEN TRESOR SICAV

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETATS DE RESULTATS

ARRETE AU 31/12/2022

(exprimé en dinars)

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Revenus de portefeuille-titres	3-1	**1,826,912**	**1,641,608**
a-Dividendes		22,230	34,299
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		1,804,682	1,607,309
c-Revenus des autres valeurs		0	0
Revenus des placements monétaires	3-2	**1,680,014**	**1,237,526**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**3,506,926**	**2,879,134**
Intérèts des mises en pension		0	0
Charges de gestion des placements	3-9	-386,613	-351,024
REVENU NET DES PLACEMENTS		**3,120,313**	**2,528,110**
Autres produits		62,451	0
Autres charges	3-10	-114,266	-64,907
RESULTAT D'EXPLOITATION		**3,068,499**	**2,463,203**
Régularisations du résultat d'exploitation		148,600	51,824
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		**3,217,098**	**2,515,027**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-51,824	-51,824
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		35,677	-56,006
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-50,692	85,230
Frais de négociation de titres		0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**3,053,483**	**2,492,427**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

AMEN TRESOR SICAV

ETATS FINANCIERS ANNUELS

ETATS DE VARIATION DE L ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2022

(exprimé en dinars)

	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	*Du 01/01/2021 Au 31/12/2021*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	**3,053,483**	**2,492,427**
a-Résultat d'exploitation	3,068,499	2,463,203
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	35,677	-56,006
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-50,692	85,230
d-Frais de négociation de titres	0	0
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	**-1,997,731**	**-2,001,249**
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**7,257,674**	**624,658**
a-Souscriptions	**99,033,932**	**66,111,245**
Capital	95,071,861	66,079,710
Régularisation des sommes non distribuables	-30,612	31,280
Régularisation des sommes distribuables	3,992,683	255
b-Rachats	**-91,776,258**	**-65,486,587**
Capital	-87,443,765	-65,457,420
Régularisation des sommes non distribuables	28,738	-29,089
Régularisation des sommes distribuables	-4,361,232	-78
VARIATION DE L'ACTIF NET	**8,313,426**	**1,115,836**
ACTIF NET		
a-En début de période	50,070,277	49,333,164
b-En fin de période	58,383,703	50,070,277
NOMBRE D'ACTIONS		
a-En début de période	464,094	458,017
b-En fin de période	538,537	464,094
VALEUR LIQUIDATIVE	**108.412**	**107.888**
DIVIDENDES PAR ACTION	**5.419**	**5.309**
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	**5.51%**	**5.09%**

Les états Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

2023R00682BCFA5